

Université de Montréal

LA MOBILISATION POLITIQUE DES EXPROPRIÉS DE MIRABEL

par

Éric Gagnon Poulin

Département d'anthropologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention de la maîtrise
en ès sciences (anthropologie)

décembre 2009

© Éric Gagnon Poulin, 2009

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

La mobilisation politique des expropriés de Mirabel

Présenté par :
Éric Gagnon Poulin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur : Bernard Bernier
Membre du jury (directeur de recherche) : Jorge Pantaleon
Membre du jury : Karine Bates

Résumé

En 1969, le gouvernement de Pierre Elliott-Trudeau réalisa la plus grande expropriation de l'histoire du pays au nom du développement, pour construire le plus grand aéroport au monde : Mirabel. Le projet fut un cuisant échec pour plusieurs raisons sociales, politiques et économiques. Ce mémoire se concentre surtout sur les impacts post-expropriation sur la population de Mirabel et le positionnement politique de ces-derniers.

Mots-clés : Mirabel, expropriation, 1969, Pierre Elliott-Trudeau, politique, résistance.

Abstract

In 1969, the government of Pierre Elliott-Trudeau made the biggest expropriation of all time in the history of the country. The project was a total failure for social, political and economic reasons. This study focuses on the post-expropriation impact on the population of Mirabel and their political positioning.

Keywords : Mirabel, expropriation, 1969, Pierre Elliott-Trudeau, politic, resistance.

Table des matières

Introduction	p. 1
Chapitre I :	
Cadres théoriques	p. 5
La propriété privé	p. 5
Le nationalisme	p. 10
Le discours du développement	p. 17
La résistance	p. 23
Conclusion	p. 27
Chapitre II :	
Méthode	p. 28
Sélection des intervenants	p. 29
Type d’entrevue	p. 30
Liste des intervenants	p. 31
Description des intervenants	p. 31
Mode d’analyse des données	p. 43
Chapitre III :	
Mise en contexte historique de l’expropriation	p. 45
Avant l’expropriation	p. 45
L’annonce	p. 47
Les conditions d’expropriation	p. 49
Chapitre IV :	
Les médias et l’expropriation	p. 53
L’emplacement, un choix politique	p. 54
Le doute de la population locale	p. 60
La mobilisation sociale	p. 62

Chapitre V :

Les collaborateurs	p. 71
Les pro-expropriations	p. 72
Les indifférents	p. 78
La coopération et ses avantages	p. 82

Chapitre VI :

Les opposants et l'émergence d'une résistance	p. 86
Les contre-expropriations	p. 86
L'émergence d'une résistance organisée	p. 88

Conclusion	p. 97
-------------------	-------

Bibliographie

p. 102

Annexe I :

Étude sur le changement de nom de l'aéroport de Dorval	p. i
--	------

Annexe II :

Statistiques de l'utilisation du territoire	p. iv
---	-------

Annexe III :

Évaluation des emplois générés par la création de l'aéroport de Mirabel	p. viii
--	---------

Annexe IV :

Comparaison entre l'ancienne et la nouvelle loi sur l'expropriation	p. x
--	------

Annexe V :

Jugement de la cour fédérale d'appel	p. xxii
--------------------------------------	---------

Liste des tableaux et des graphiques

Tableau 1

Superficie expropriée par municipalité p. 46

Graphique 1

Exemples de règlement p. 52

Aux expropriés de Mirabel

Introduction

Le 9 septembre 2003, l'aéroport de Dorval a été officiellement rebaptisé aéroport Pierre Elliott-Trudeau. Pourtant, l'ex-premier ministre du Canada voulait fermer Dorval et construire le plus grand aéroport du monde dans la région que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de Mirabel¹. Un grand nombre de citoyens s'opposaient à cette nouvelle appellation pour des raisons diverses (voir l'annexe 1). Les deux principales raisons soulevées étaient l'arrogance de Trudeau envers le nationalisme québécois et le fiasco de Mirabel.

Il y a environ quatre ans, j'ai commencé à réaliser un film contestant ce changement de nom avec mon collègue Louis Fortin. Au départ, cette nomination nous a rendu mal à l'aise, surtout à cause des politiques de Trudeau envers le Québec. Nous savions ce qui s'était passé avec le cas de Mirabel, mais sans en connaître les détails. Après avoir fait plusieurs recherches et entrevues dans la région, j'ai réalisé l'ampleur du dossier sur l'expropriation et le manque de respect du gouvernement de l'époque envers la population de Mirabel. J'ai alors décidé de réaliser mon mémoire de maîtrise à ce sujet.

En 1969, le gouvernement de l'honorable Pierre Elliott-Trudeau annonça la plus grande expropriation de l'histoire du Québec et du Canada, 97 000 acres de terre, pour la construction du plus important aéroport de la planète : Mirabel. «C'est devant un *encombrement possible et éventuel* de l'aéroport de Dorval et afin d'éviter que se produise

¹ Le nom *Mirabel* sera utilisé tout au long du texte pour définir les municipalités expropriées en 1969, qui ont formé la ville de Mirabel.

le problème d'expansion physique que connaissent certains aéroports américains que le gouvernement fédéral décida d'implanter un aéroport international aux dimensions qu'on lui connaît» (Bouvette, p. 80 : 1975). Ce projet allait faire du Québec, une «plaque tournante» dans l'aviation et par le fait même, un centre économique international de premier rang. L'objectif était d'avoir 60 millions de passagers et 650 000 aéronefs par an en 2020. Ce fut un des plus grands projets du 20^{ième} siècle au Canada. Malheureusement, ce fut un cuisant échec pour plusieurs raisons que nous allons explorer au cours de ce mémoire. Le pire dans toute cette aventure, ce n'est pas toutes les sommes qui ont été dépensées inutilement, mais bien les victimes de l'expropriation qui ont vu leur réseau social démantelé et leur avenir complètement changé. Au fur et à mesure que le projet avançait, certains commençaient à douter et à remettre en question la légitimité même de l'expropriation.

La promesse d'un futur meilleur a fragmenté l'environnement physique et social et une partie de la population a donc exprimé sa position dans la participation politique. De cette façon, plusieurs se mobilisèrent et durent faire face au gouvernement pour consolider leur lutte pendant que d'autres travaillaient à la réussite du projet. Suite à ma recherche de terrain, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de résistance organisée pendant les trois premières années de l'expropriation. C'est seulement à partir de 1972 que l'on voit apparaître un mouvement de mobilisation sociale. Ce qui nous intéresse est de comprendre le processus de formation d'une résistance sur le territoire, ses origines et ses obstacles. Pour mieux

comprendre ce phénomène, il faut aussi prendre en considération l'ensemble de la population, c'est-à-dire, les *pro-expropriations* et les *indifférents*.

En 1975, André Bouvette réalisait un mémoire de maîtrise sur l'expropriation de Mirabel à l'Université de Montréal et en justifiait la pertinence :

Bien que six années se soient écoulées depuis l'annonce le 27 mars 1969, de «la plus grande expropriation du Canada», le phénomène est d'une actualité toujours présente. Il en tient à ce qu'un groupe d'agriculteurs, toujours plus nombreux conteste cette intervention étatique. La persistance de cette lutte constitue déjà un point d'analyse susceptible d'éveiller l'intérêt du chercheur (ibid. : p. 8).

En 2009, 40 ans après l'expropriation, ce sujet reste encore d'actualité. Lors de mon études sur le terrain, en 2007, certains agriculteurs se battaient toujours pour récupérer leur terre dans les 11 000 acres rétrocédées par le gouvernement Harper en décembre 2006, hors de la zone aéroportuaire, pendant que d'autres étaient contre. C'est seulement deux ans plus tard, soit le 12 décembre 2008 que les Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada ont annoncé les modalités des offres d'achat. Les requérants ont donc finalement pu racheter leurs terres qui leur avait été prises il y a de cela 40 ans. Cette expropriation demeure un sujet d'étude très riche pour l'anthropologue.

Dans ce mémoire, je commencerai par un chapitre sur les cadres théoriques pour définir les concepts de propriété, de nationalisme, du développement et de la résistance. Cette section sera suivie d'un chapitre méthodologique pour expliquer ma méthode de collecte et d'analyse des données. Avant de commencer l'analyse du positionnement, je ferai un bref rappel sur l'historique de l'expropriation et sur le rôle des médias, pour remettre le lecteur dans le contexte. Ensuite, j'illustrerai les positions, les collaborateurs

(les *pro-expropriations* et les *indifférents*), les opposants (les *contre-expropriations*) et la formation d'une résistance organisée. Je conclurai par une synthèse des événements post-rétrocession (1985) jusqu'en 2009 et je reviendrai sur les éléments importants du mémoire qui influencent encore le Québec d'aujourd'hui.

Chapitre I – Cadres théoriques

Ce chapitre est très important pour avoir une meilleure compréhension du phénomène de l'expropriation de Mirabel. Il est fondamental de définir ces quelques concepts afin de mieux saisir l'axe d'analyse de ce mémoire. Il est certain qu'il serait possible d'inclure une dizaine de concepts dans cette étude, mais je me suis concentré sur quatre principaux : la propriété privée, le nationalisme, le discours du développement et la résistance. Ces derniers sont au centre de l'expropriation de Mirabel et théoriquement inter-reliés.

La propriété privée

Comment se définit l'être humain par rapport à la propriété privée? Dans ce mémoire, il est inévitable d'aborder ce concept, car 12 000 personnes ont perdu leur propriété au lendemain de l'expropriation. Ce qui nous intéresse, ce sont les impacts sociaux d'une telle dépravation. Comment ont-ils réagi suite à cette perte? Pour essayer de répondre à cette question, il faut définir la valeur de cette propriété pour un individu et ses proches.

L'anthropologie classique a voulu créer des modèles pour expliquer la relation entre l'être humain et la propriété, comme dans les ethnographies de Morgan, Mauss, Engels, Malinowski, etc. Le problème est que leurs modèles ne peuvent pas s'appliquer sur tous les cas. À ce sujet, Chris Hann nous rappelle l'importance de relativiser ces derniers. Par exemple, la relation avec la propriété privée est différente au sein du système capitaliste, par rapport au système communiste. En effet, «[l]es anthropologues ont montré que les effets de la propriété doivent être explorés à tous les niveaux de l'organisation sociale [...]»² (Hann, 2005: p.121). Car, la relation avec la propriété est différente à chacun de ces niveaux, que ce soit en termes de nombre (individu, famille, groupe, nation) ou de classe (ouvrière, dirigeante, politique).

Pour certains auteurs, la valeur d'une propriété dépasse le matériel et crée l'identité des individus. Comme le mentionne Margaret J. Radin, dans son livre : *Reinterpreting Property*, la personnalité de l'être humain se définit par un certain contrôle de la propriété (Radin, 1993 : p.35). Elle reprend Locke pour expliquer la base de la propriété, soit : sa propre personne et les produits du labeur de cette même personne. Selon elle, le corps est la base même de la propriété : « [...] le corps est la première propriété personnelle, car elle fait littéralement partie de l'être-humain. Si le corps est une propriété, alors objectivement, il est la propriété de l'être-humain»³ (ibid: p.41). Donc, chaque être humain, pauvre ou riche, possède son propre corps comme base d'identification avec la propriété. De là, les

² Traduction libre.

³ Ibid.

produits et services réalisés par la force de travail de ce corps appartiennent aussi à l'être humain. Ces derniers peuvent être vendus ou échangés contre d'autres produits et services qui deviennent alors ses propriétés, du moins chez l'être humain *libre*. Locke croit que l'être humain s'identifie en tant qu'*individu* par rapport à ses relations avec les autres; ce qu'il appelle la *conscience de soi*. Radin va plus loin en ajoutant la relation avec le monde des objets qui nous entourent. Ces propriétés font partie de la vie de tous les jours et, avec le temps, deviennent des repères fondamentaux, comme des photos, des meubles, la maison familiale, la terre, etc. Radin affirme que les souvenirs sont construits par la relation avec les autres et les objets (ibid. : p.42). De cette façon, l'être humain arrive à une *conscience de soi* suite à ces expériences passées et peut ainsi exister dans le présent et imaginer son futur. D'ailleurs, l'environnement matériel d'un individu ou d'une famille prend les traits caractéristiques des possédants, c'est-à-dire que cet environnement approprié devient grandement personnalisé. En retirant ces relations avec les autres et ces objets repères, l'être humain sera désorienté par rapport au présent et au futur. Les projets de tous et chacun sont pensés en fonction de l'environnement humain et matériel connu dans le passé. Alors, suite à la perte de propriétés, il y a perturbation des projets futurs.

Margaret J. Radin cite aussi Hegel et sa *philosophie de droit* (ibid. : P.44). Selon l'auteur, chaque individu, chaque être humain libre a le droit à la propriété. Il va de soi, naturellement, que l'être humain cherche à posséder un minimum de biens pour survivre, comme un logis. Alors, si l'individu possède ces droits et peut s'identifier à une propriété,

le groupe aussi. Un groupe de personnes peut donc s'identifier à des lieux communautaires, comme une église ou un parc, ce qui devient une propriété collective. Où est la limite entre les droits du groupe et les droits de l'individu? Dans le cas d'une expropriation, il s'agit justement d'un groupe d'individus revendiquant la propriété d'un autre groupe de personnes, au nom de la collectivité. Comme nous venons de le voir, l'être humain a une relation très étroite, même sentimentale envers sa propriété et son univers matériel, alors une expropriation ne peut qu'être perturbatrice. Certains auteurs vont encore plus loin sur l'importance de la propriété privée. Selon Hegel, un individu devient un réel individu seulement en s'identifiant à quelque chose d'extérieur à lui-même (ibid. : p.45). Donc, la propriété privée est pour lui la matérialisation de la liberté. Alors, l'individu se reconnaît à travers son accès à la propriété, ex. : sa demeure. Ce même individu partage cette propriété avec leurs proches : famille et/ou amis. Ces gens s'identifient en tant que groupe avec ces biens. Ici, de l'individu au groupe, le processus d'identification reste le même, mais à un autre niveau. Le *soi* devient le *nous* et les *autres* sont les voisins et le reste de la communauté. En considérant que le *nous* s'identifie toujours par rapport aux *autres*, la sphère du *nous* peut s'élargir, tant qu'il y aura un *autre*. Donc une communauté partageant des lieux publics, des services, un mode de vie se définit en tant que groupe par rapport à une autre communauté et ainsi de suite. La sphère du *nous* s'élargira jusqu'à l'identification nationale. Voici où le concept de *propriété* rejoint le concept de *nationalisme*.

Les concepts du *soi*, du *nous* et de l'*autre* demeurent toujours une question de perception identitaire. En 1969, le Québec se trouvait en pleine crise identitaire. En considérant ce fait, une expropriation de cette envergure au nom du développement canadien, ne pouvait se réaliser sans heurts et maintes complications. Avant l'expropriation, les 16 municipalités s'identifiaient à leur paroisse, donc elles étaient divisées entre elles. Par la suite, dépossédées de leurs propriétés et une bonne partie de leur univers matériel, ils se sont identifiés à autre chose : une cause.

Suite à ce qui a été expliqué préalablement, on pourrait penser que les individus d'un système égalitaire ou de type communiste ne peuvent pas «exister» sans propriété privée. Il faut analyser le système dans son ensemble et ses effets sur la population pour saisir le rôle de la propriété (privée ou collective) chez un individu. Comme Radin, Chris Hann croit que la propriété n'est pas que matérielle, il explique : «les anciens membres de fermes collectives ont peut-être acquis des terres comme individu [suite à la privatisation du territoire], mais ont perdu la sécurité sociale et la sécurité d'emploi dont ils profitaient sous le socialisme, qui peuvent aussi être une forme de propriété»⁴ (Hann, 2005 : p.120). Donc, leurs avantages sociaux peuvent jouer le même rôle que la propriété matérielle dans le processus identitaire. Sans compter qu'aujourd'hui, la propriété devient un concept de plus en plus difficile à définir. Inconsciemment, l'être humain s'approprie plusieurs éléments, parfois abstraits, de son quotidien : «[à] l'ère de l'évolution technologique, la

⁴ Traduction libre.

définition et la signification sociale de la propriété est condamné à demeurer dynamique» (ibid. : p.122). Par exemple, on peut se demander ce que représente un blogue, un site internet ou le cyber espace en entier. Comment est-ce que les jeunes d'aujourd'hui s'identifient avec ces cybers propriétés? Il ne faut absolument pas sous-estimer leur importance. «La clé pour bien comprendre ce genre de relation demeure le terrain ethnographique» (ibid. : p. 127). Il s'agit encore de la meilleure façon d'analyser le type de relation qu'un individu entretient avec ce qu'il s'approprie et comment il se définit par rapport à lui-même, aux autres et au monde qui l'entoure.

Le nationalisme

On peut s'entendre sur le fait que le nationalisme est un sentiment d'identification, d'attachement à la nation. Il faut alors définir, ce qu'est une nation. Le 22 novembre 2006, Stephen Harper reconnaissait le Québec comme une nation au sein du Canada, ce que les Québécois savaient déjà. Alors, pourquoi cela a-t-il choqué une partie de la population? Car, cela remet en question l'État-Nation canadien, un concept de plus en plus difficile à justifier dans un monde globalisé, post-colonialiste. En effet, les nations comme la France et l'Angleterre ont plus de facilité à se définir comme État-Nation vu leur unicité et leur langue nationale. Tandis que les pays colonisés comme ceux de l'Afrique, l'Amérique

Latine et même le Canada ne peuvent plus prétendre à cette homogénéité, malgré les efforts de la classe politique. Le Canada compte entre 60 et 80 nations autochtones sur son territoire (Seymour : 1997), ce qui complique l'identification à l'État-Nation. Une nation peut être un «groupe d'hommes auxquels on suppose une origine commune», un «groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale, culturelle) et la volonté de vivre en commun», un «groupe d'humain constituant une communauté politique, établie sur un territoire défini ou un ensemble de territoires définis, et personnifiée par une autorité souveraine» (Collectif, 2007 : p.1672). Le nationalisme n'est pas toujours perçu de la même façon d'un endroit à l'autre, tout dépend de son contexte sociopolitique. Par exemple, en France, le nationalisme est souvent associé au racisme à cause de mouvements comme le Front National prônant la suprématie des Français dits de souche. Il s'agit encore d'un *nous* par rapport à l'*autre*. Tout cela est une question de perception. La nation *nous* est différente de la nation *autre* pour plusieurs raisons basées sur l'univers symbolique des individus constituant ces nations. Alors, le nationalisme en tant que sentiment d'identification, d'attachement à la nation foment ce univers symbolique et le réaffirme de manière quotidienne au sein d'un groupe. Anthropologiquement parlant, on peut s'entendre pour dire que le nationalisme est basé sur une vision, une perception du monde social. Selon Bourdieu :

La théorie la plus résolument objectiviste doit intégrer la représentation que les agents se font du monde social et, plus précisément, la contribution qu'ils apportent à la construction de la vision de ce monde, et, par là, la construction même de ce monde, à travers le *travail de représentation* (à tous les sens du terme) qu'ils ne cessent d'accomplir pour imposer leur vision du monde ou la vision de leur propre position dans ce monde, leur identité sociale (Bourdieu, 1984 : p.5).

Dans le même ordre d'idée, Bernard Bernier considère le nationalisme en tant qu'idéologie formalisée par le pouvoir pour s'auto justifier. Voici où le nationalisme rejoint le discours du développement. Nous verrons plus loin dans ce mémoire, la guerre symbolique entre le Québec et le Canada par rapport aux enjeux de l'expropriation de Mirabel afin d'essayer d'influencer la population. «En effet, même s'il utilise des éléments de la culture populaire [...], le nationalisme les redéfinit en les incluant dans un discours objectivé. Par exemple, il exalte la langue et les coutumes en les transformant en symboles nationaux» (Bernier, 1983 : p. 114). La langue au Québec est un des éléments les plus importants pour mobiliser la population pour un nationalisme québécois. S'il n'y avait pas eu la langue, le nationalisme n'aurait pas pu être aussi fort. La langue, comme le dit Bernier, n'est qu'un symbole que l'on tente de formaliser en tant qu'élément culturel commun, différent de l'*autre*, le Canadien. Au lendemain de la conquête, les Anglais ont vite su se réapproprier les symboles de la Nouvelle-France afin de fomenter un nationalisme canadien (anglais à l'époque). Le nom Canada, d'origine autochtone, a été réapproprié par la Nouvelle-France, et ensuite, par les Anglais. Des symboles comme le castor ou la feuille d'érable étaient aussi des symboles de la Nouvelle-France. Une fois réappropriés par les Anglais, s'identifier à ses symboles, c'est s'identifier au Canada. Pierre Elliott-Trudeau a essayé de faire de même avec le français en disant que le bilinguisme était un des fondements de la culture canadienne, de son ouverture et de sa diversité culturelle.

Les politiciens tentent constamment de réaffirmer leur appartenance à la nation et de convaincre la population qu'elle en fait partie. En vérité, le nationalisme se construit socialement faisant appel à l'imaginaire collectif. Dans la plupart des cas, c'est la langue qui est au centre de ce phénomène, car elle est le système dans lequel la nation sera pensée et comprise. Étant partagée par une population, elle devient un facteur d'unification. Benedict Anderson explique que l'origine de la conscience nationale en Europe est due à «[...] l'interaction entre un système de production et de relations productives (capitalisme), une technologie de communication (imprimerie) et la fatalité de la diversité linguistique humaine»⁵ (Anderson, 1983 : pp. 42, 43). Selon Anderson, le capitalisme et l'imprimerie ont été capables de former des groupes unilingues. Ces derniers ont encouragé l'«unification des échanges et des communications», une «uniformité linguistique» et une «nouvelle éminence politico-culturelle» (ibid., pp. 44, 45). «[L]a convergence du capitalisme et de la technologie de l'imprimerie sur la diversité fatale du langage humain a créé la possibilité d'une nouvelle forme de communautés imaginées, dont la morphologie de base prépare le terrain pour les nations modernes» (ibid., p. 46). À première vue, l'argumentation d'Anderson semble exagérée, mais si on considère la langue comme étant le centre de l'imaginaire collectif, la diversité linguistique comme principale division entre les peuples, le capitalisme et l'imprimerie comme accélérateur du processus de formation identitaire, sa théorie fonctionne. On peut alors affirmer que le nationalisme est un produit de notre imaginaire personnel et collectif. Il est tellement puissant que certains sont même

⁵ Traduction libre.

prêts à se sacrifier pour la nation, donc «prêt à mourir pour ces inventions» (ibid., p. 141). De tous les éléments mentionnés plus haut, le centre reste la langue, car avec elle : «[...] le passé est retrouvé, la camaraderie est imaginée et le futur est rêvé» (ibid., p.154). Quoiqu'on en dise, le nationalisme peut être dangereux. L'histoire l'a d'ailleurs prouvé à maintes reprises, Ernest Gellner l'explique dans son livre sur le nationalisme : «[l]es conflits nationalistes ont causé d'énormes souffrances, directement et indirectement. Le nationalisme n'est pas juste un phénomène, c'est aussi un problème [...] on devrait encore être perturbé par le ravage, les souffrances, la cruauté et les injustices souvent dus au nationalisme. [...] »⁶ (Gellner, 1997 : p.106). On ne peut absolument pas nier les dommages causés par les mouvements nationalistes extrémistes, mais il ne faudrait tout de même pas démoniser tous les mouvements nationalistes. Comme au moment de l'émergence de mouvement de résistance, pouvant se transformer, dans certains cas en nationalisme, tout dépend des avantages, versus les coûts. Évidemment, lorsqu'il y a une certaine stabilité politique, il peut être plus avantageux de suivre le *statu quo* : «[i]l n'y a qu'une seule recommandation que l'on peut faire : favoriser la stabilité au lieu de la déstabilisation sans une bonne cause et un passage ordonné au régime d'un successeur [...]» (ibid, p. 108).

À première vue, le nationalisme fait appel au collectif. Qu'est-ce qui motivent les individus à prendre part au groupe? Avant le nationaliste, il y a l'individualiste agissant pour ses intérêts personnels. Ensuite, plusieurs individus avec des intérêts communs

⁶ Traduction libre.

peuvent agir ensemble pour arriver à leurs fins. Selon Bernard Bernier, le nationalisme est apparenté à l'individualisme comme courant idéologique : «[s]i le nationalisme [...] insiste sur l'entité culturelle, il n'accorde pas pour autant complètement la priorité au collectif. C'est que le nationalisme, en tant que discours politique, a pour objectif de convaincre les individus de leur participation «automatique» à la nation» (Bernier, 1983 : p. 119). Cette participation «automatique» à la nation se rapproche de l'idée de Bourdieu par rapport à la population qui accepte d'emblé les règles établies par le pouvoir, sans rien remettre en question : «[d]u fait qu'elle est l'aboutissement d'un processus qui l'institue à la fois dans des structures sociales et dans des structures mentales adaptées à ces structures, l'institution instituée fait oublier qu'elle est issue d'une longue série d'actes d'institution et se présente avec toutes les apparences du *naturel*» (Bourdieu, 1994 : p.107). Donc, accepter de faire partie d'une nation, c'est d'accepter sa constitution, ses règles, ses coutumes et ses lois. Son adhésion devient avantageuse pour les classes dirigeantes. De cette façon, tout le monde reste à sa place.

Pour que le nationalisme soit homogène et puissant, il est préférable qu'il soit appuyé par le pouvoir dominant. En ce sens, Ernest Gellner croit que l'«existence des États centralisés est une base importante de la vision nationaliste mondiale»⁷ (Gellner, 1997 : p. 5). Parallèlement, pour défendre cette homogénéité, la culture tient un rôle majeur. L'État

⁷ Traduction libre.

doit être le représentant de cette culture pour légitimer son pouvoir. En réalité, «[...] le pouvoir central est contrôlé par les membres de la culture *nationale*, ceux qui en définissent l'unité. Pour simplifier, aucun étrangers ne doit nous contrôler» (Ibid., p.6). Voilà pourquoi Pierre Elliott-Trudeau a échoué son projet d'unifier davantage le Canada. Il était du Québec, mais contre le nationalisme québécois. En général, il est perçu comme un héros dans le Canada anglais, mais pas au Québec. Sa principale erreur a été d'essayer de créer une nouvelle identité canadienne, c'est-à-dire le biculturalisme. Le peuple canadien devait être fier d'être «biculturel» et bilingue. En fait, si Trudeau était si populaire chez les Canadiens-anglais, ce n'est pas parce qu'il donnait de la place à la culture québécoise au sein du Canada, mais bien pour ses efforts de neutralisation du nationalisme québécois, ce qui n'a fait qu'amplifier la rivalité entre les deux nations.

Pour que le nationalisme fonctionne, il doit faire appel aux sentiments. D'ailleurs, c'est souvent ce que Pierre Elliott-Trudeau reprochait au nationalisme québécois. Il disait des indépendantistes qu'ils se laissaient trop diriger par leurs instincts, par leurs sentiments et que, s'ils étaient plus réalistes et qu'ils écoutaient leur raison, ils se rangeraient du côté des fédéralistes. Mais Trudeau était en train de faire la même chose avec le nationalisme canadien. C'est-à-dire qu'il faisait autant appel aux sentiments en discréditant le nationalisme québécois, qu'il qualifiait de déraisonnable, alors qu'il était lui-même Québécois. Cela fait référence aux anciennes rivalités coloniales, même européennes entre

la France et l'Angleterre, toujours présentes dans le conscient collectif. «Si le nationalisme fonctionne en tant qu'idéologie, c'est bien qu'il fait appel à des sentiments vivants. [...] Le nationalisme joue sur le sens de l'identité acquis dans la vie quotidienne collective depuis la petite enfance. Il fait appel aux émotions qui sont liées à cette identité mais pour l'orienter vers une collectivité plus large» (Bernier, 1983 : p. 120). Enfin, le nationalisme peut être un sujet de maîtrise en soi, pour l'instant limitons-nous à ceci : le nationalisme est un regroupement d'individus ayant des intérêts individuels et collectifs communs, voulant en faire la promotion. L'objectif peut-être de vouloir avoir plus de pouvoir, de le contrôler ou simplement de le conserver. Le cas de Mirabel est un bel exemple de lutte de pouvoir à ces différents niveaux et le moment même de l'expropriation fut une étape charnière en ce qui concerne le nationalisme québécois.

Le discours du développement

Le 27 mars 1969 à 14h25, Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale⁸) annonçait la plus grande expropriation de l'histoire canadienne, à la radio. Personne n'était au courant, personne ne savait vraiment ce que représentait une superficie de 97 000 acres de terre. Lorsqu'ils ont compris qu'il s'agissait d'un territoire d'environ

⁸ Il deviendra ministre des Transports à partir de 1972 et fera la gestion du dossier de Mirabel.

une fois et demi l'île de Laval, les expropriés ont voulu comprendre pourquoi le gouvernement en revendiquait autant.

Afin de justifier cette expropriation, le gouvernement canadien de l'époque adopta un discours du développement. En effet, on construisait ici, «le plus grand aéroport du monde», donc on avait besoin de beaucoup d'espace. On le construisait pour le «bien commun» de la population locale et canadienne. Pourquoi construire le plus grand? Pour devenir la «plaque tournante de l'aviation en Amérique du Nord», la «porte d'entrée sur le continent». Cela voulait dire que Montréal serait appelé à devenir une des villes les plus importantes d'Amérique. La façon dont la classe politique a essayé de vendre le projet aux expropriés et au reste de la population est calqué sur le discours du développement post-deuxième guerre mondiale. En voici la démonstration.

Premièrement, il faut définir ce qu'est le développement. Comme l'explique Gilbert

Rist :

Lorsqu'un psychologue parle de développement de l'intelligence, un mathématicien du développement d'une équation ou un photographe du développement d'une pellicule, la signification est assez précise. La situation est assez différente [...] lorsqu'on utilise ce mot dans le langage familier pour définir soit un état ou un processus associé à ce concept, comme le bien-être matériel, le progrès, la justice sociale, le progrès économique, l'épanouissement personnel ou même l'équilibre écologique⁹ (Rist, 1999 : p.8).

Donc, le développement au nom du «bien commun» est aussi un concept complexe à définir. Il peut être associé au développement «matériel, du bien-être, du progrès, de la

⁹ Traduction libre.

justice sociale, de la croissance économique, de l'individu ou même de l'équilibre écologique» (ibid. :1999). Tous les éléments de la sphère sociale peuvent être visés par le discours du développement, quelques uns ou tous à la fois. Il est difficile de s'arrêter sur une définition claire et statique puisqu'elle est souvent teintée de subjectivité. «Le principal défaut de la majorité des pseudo-définitions du *développement* est qu'il s'agit de la conception d'une personne (ou d'un groupe de personnes) de l'idéal de l'existence sociale» (Rist, p.10 :1999)¹⁰. Pour plusieurs, cet idéal s'atteint par la modernisation des sociétés, souvent en allant contre les valeurs traditionnelles, tel est «le rôle de la modernisation comme la seule force capable de détruire les superstitions et relations archaïques, peu importe les coûts au niveau social, culturel, et politique. L'industrialisation et l'urbanisation [sont] vues comme l'inévitable chemin progressif vers la modernité» (Escobar, p.39 :1995)¹¹. Mais comment prôner le développement d'un peuple en faisant fi de son passé et de ses traditions? L'histoire a prouvé que cela n'était pas possible : «Il n'est pas suffisant d'assumer que leur culture laissera place à la modernité ou revoir la formulation de leurs particularités nationales en réaction à la modernité [...]»¹². (Featherstone, p.47 :1996). Sans pouvoir s'arrêter sur une définition précise, on peut affirmer que l'objectif principal du développement (du moins pour les anthropologues) consiste en l'amélioration des conditions sociales, donc de la qualité de vie. Mais pour bien

¹⁰ Traduction Libre.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

saisir le discours du développement, il faut savoir d'où il vient et à qui il s'adresse, ce que nous verrons un peu plus loin.

Les origines du développement interventionniste tel qu'on le connaît aujourd'hui proviennent de l'époque de l'après guerre, vers 1945. Suite à la destruction massive de plusieurs pays d'Europe, certains économistes influencés par les modèles de John Maynard Keynes, ont imaginé la reconstruction physique, économique et sociale du vieux continent. Avec la mise en œuvre du plan Marshall et son succès en Europe, il deviendra une inspiration pour les futurs modèles d'aide internationale.

Les premiers à intervenir dans le développement d'autres pays après la Deuxième Guerre mondiale furent les pays colonisateurs, comme la France et l'Angleterre, afin de rentabiliser leurs colonies en reconfigurant leurs économies. Environ deux décennies plus tard, on se rend compte que la théorie ne fonctionne pas. Les pays pauvres ne sont pas devenus plus riches en suivant le modèle occidental et en général les conditions sociales ne sont pas meilleures non plus. C'est plutôt l'économie des pays riches qui en profita et une petite oligarchie locale au sein des pays plus pauvres. «Pour les économistes politiques, la même histoire reflète différentes idéologies en réponse à de profondes contradictions, dictées par l'accumulation de capitaux et de sa circulation»¹³. (Escobar, 1995 : p.154). De cette constatation désolante découlent plusieurs théories et critiques que nous n'allons pas

¹³ Ibid.

élaborer ici. Le problème est que ce genre d'interventionnisme va continuer (spécialement avec les institutions de Bretton Woods : Banque Mondiale, Front Monétaire Internationale et l'ONU) et devenir un outil pour justifier des actions politiques au nom du développement, du «bien commun» ou du mieux-être social. Ces institutions agissent de façon paternaliste avec les pays pauvres, parce qu'ils prétendent que : « [...] les tiers-mondistes n'ont pas les connaissances et sont plutôt pris dans une condition pathologique» (ibid. : p.159). N'est-ce pas prétentieux de croire qu'ils n'ont pas les outils pour faire face à leur propre développement? Est-ce que ces institutions sont de mauvaise foi? Difficile à dire, mais une chose est sûre, c'est que lorsqu'il y a beaucoup d'argent en jeu, il y a souvent de la corruption. C'est ici que le discours du développement peut devenir dangereux. C'est-à-dire qu'il peut être utilisé pour arriver à d'autres fins que le développement en soi. Dans ce cas, «[q]uand tout a été dit et fait, toutes les activités modernes de la vie humaine peuvent être reprises au nom du développement»¹⁴ (Rist, p.10 :1999).

Cela dit, ce qui reste au centre de la majorité des projets de développement, c'est l'économie. Alors, ce sont majoritairement des économistes qui élaborent les projets. Ils sont peut-être de bonne foi, mais plusieurs aspects de la sphère sociale ne sont pas pris en compte; voilà où l'anthropologue peut jouer un rôle important. Malheureusement, il n'y a généralement pas assez de temps pour faire une étude exhaustive de la population touchée, avant la mise en œuvre de ces projets. Ils sont faits rapidement et à court terme.

¹⁴ Ibid.

Maintenant, vu les nombreux échecs de ces expériences, il est impératif de voir le développement à long terme. Des projets structurants qui amélioreront les conditions de vie et qui aideront la population locale à construire la société de demain.

En terminant, je voulais revenir sur une définition critique du développement de Durkheim, cité par Rist : «Le développement consiste en une série de pratiques, parfois d'apparence conflictuelle entre elles, pour la reproduction de la société, par la transformation et la destruction de l'environnement naturel et des relations sociales. L'objectif est d'augmenter la production de biens et services générée par l'offre et la demande» (ibid. : p.13). L'offre et la demande imposaient que l'on construise un nouvel aéroport à Montréal, car Dorval ne suffisait plus. C'est avec des pratiques très conflictuelles qu'ils ont mis de l'avant ce projet, afin d'assurer la reproduction de l'identité sociale canadienne. La destruction de l'environnement naturel fut totale et irréversible à plusieurs endroits et les liens sociaux éclatèrent. Tout cela pour augmenter la production de biens et services, pour le «bien» de la population. Cette définition du développement est très juste par rapport à l'expérience qu'ont vécue les expropriés de Mirabel. Mais si au moins le projet avait fonctionné.

La Résistance

La première définition du terme *résistance* que l'on peut trouver dans le *Petit Robert* est la suivante : «Action par laquelle on essaie de rendre sans effet (une action dirigée contre soi)» (Collectif, 2007 : p. 2215). Donc, il s'agit à la base, d'un désagrément personnel. Ensuite, plusieurs individus peuvent vivre la même situation et en faire une lutte commune. Mais avant qu'il y ait résistance, il doit y avoir une prise de conscience, ce qui n'est pas si simple, considérant que la population semble accepter plus facilement l'ordre établi que le contraire. Comme l'explique Bourdieu, « [l]es catégories de perception du monde social sont, pour l'essentiel, le produit de l'incorporation des structures objectives de l'espace social. En conséquence, elles incitent les agents à prendre le monde social tel qu'il est, à l'accepter comme allant de soi, plutôt qu'à se rebeller contre lui [...]» (Bourdieu, 1984 : p.5). Alors, le processus de formation d'un mouvement de résistance passe par la prise de conscience d'une injustice envers soi ou un groupe de personne. Qu'est-ce qui crée ce sentiment d'injustice? Selon Neil Smith, le problème se trouve à la base même du système capitaliste qui encourage les inégalités. Il explique : «[p]our emprunter une image de Nigel Harris, le capital, c'est comme la peste [...], elle se met en place, dévore tout, et ensuite va semer la peste ailleurs»¹⁵ (Smith, 1984 : p. 152). Avec cette analogie, il veut faire comprendre comment le capitalisme abuse des ressources (humaines et naturelles) d'un territoire donné, jusqu'à son épuisement. Cette situation est

¹⁵ Traduction libre.

un terrain fertile pour la naissance d'inégalités entre êtres humains d'un secteur à un autre et peut mener à une prise de conscience:

Le développement inégal est autant le produit et la prémisses du développement géographique capitaliste. Ce modèle est très facilement visible dans le paysage capitaliste, comme la différence entre les espaces développés et sous-développés à différents niveaux.¹⁶ (ibid. : p. 155)

Il s'agit de prendre connaissance de la configuration mondiale pour se rendre compte de ces inégalités. En effet, il y a environ 20% de la population qui profite de 80% des ressources de la planète. C'est ainsi que fonctionne le capitalisme. Il y a sans l'ombre d'un doute, injustice. Il faut alors en prendre conscience pour parler de résistance. David Featherstone critique ces inégalités découlant du régime capitalisme en s'attaquant au courant dominant : le néolibéralisme. Selon lui, il s'agit de la forme la plus extrême du capitalisme contemporain. Il reprend Noel Castree pour expliquer les origines de ce système. «[Castree] croit que la néolibéralisation de la *nature* est un *projet mené par l'élite politico-économique, marginalisant les pauvres et appelle à la résistance*, admettant que ce type de résistance *peut reconfigurer le projet dans sa manifestation géographique*» (ibid : p. 184). Enfin, pour pouvoir contester l'ordre mondial, il faut être capable de démontrer les faiblesses du système et proposer une alternative. «Pour remettre en question le système néolibéral comme *sens commun* il est nécessaire d'affirmer le caractère fragmenté, brut et précaire de ses accomplissements» (ibid. : p. 183). Effectivement, si on prend connaissance des projets néolibéraux et qu'on analyse leurs effets à long terme, on se rend compte que l'objectif d'une constante expansion économique mène à l'épuisement du système. Cela a

¹⁶ Ibid.

été prouvé lors de la dernière crise économique mondiale. En ce qui concerne Mirabel, il fallait aussi être capable de démontrer les faiblesses du projet pour pouvoir le contester, ce que les expropriés réussirent avec succès. Il faut aussi remettre en question la façon dont on perçoit la résistance. Selon James Scott, elle se cache souvent sous des apparences de conformité publique. Il souligne l'importance de connaître le contexte historique, politique, économique et social pour comprendre les différentes formes de résistance. Il fait la distinction entre deux formes: la «vraie» résistance qui est organisée, communautaire et qui mène à la révolution et la résistance «symbolique» qui est au contraire, inorganisée, individuelle et sans but révolutionnaire. Il affirme que les deux types sont inter-reliés et qu'ils doivent être analysés ensemble pour comprendre le mécanisme global de la résistance. Il mentionne l'importance de connaître les motivations de celui qui réalise un acte de résistance individuel. Les actions, à première vue égoïstes, sont la «force vitale motivant la révolution»¹⁷ (Scott, 1985 : p. 292). Scott explique que la faim est souvent à l'origine de la politique de résistance. Généralement, son but premier n'est pas de renverser le gouvernement, mais bien de survivre. À Mirabel, plusieurs se considéraient déjà en mode survie. En mode survie dans le sens où les agriculteurs dans l'âme, ceux qui venaient d'être expropriés et évincés, n'ayant pas reçu leur règlement, ne pouvant s'acheter une nouvelle terre, étaient totalement désorientés (ce qui sera expliqué plus loin). Souvent avec peu d'éducation, ils ne pouvaient se trouver un autre travail facilement. Chacun devait essayer de tirer son épingle du jeu et poursuivre sa vie, mais il y avait plusieurs obstacles.

¹⁷ Traduction libre.

Lorsque les expropriés se sont rendu compte qu'il ne s'agissait pas seulement de quelques luttes isolées, ils purent élaborer un mouvement, jusqu'à la résistance organisée.

Conclusion

Dans le cas de Mirabel, il est possible de constater que ces quatre concepts sont interdépendants, car le processus d'identification politique suite à l'expropriation est directement lié à ces derniers. La perte de sa propriété peut influencer le sentiment nationaliste québécois et favoriser une remise en question du discours du développement vers une résistance, comme le discours du développement peut favoriser l'acceptation de la perte de sa propriété et fomenter un nationalisme canadien. Ces quatre concepts sont au centre de cette étude et aideront à comprendre l'implication politique des gens sur le territoire.

Chapitre II - Méthode

L'expropriation de la région de Mirabel a fait couler beaucoup d'encre à l'époque et encore aujourd'hui, spécialement en 2009 car, on célébrait le 40^{ième} anniversaire de l'expropriation. Les principales sources d'information proviennent des gouvernements, de la presse, des militants et de quelques scientifiques. Il est certain que la littérature sur le sujet est souvent polarisée, alors il a fallu prendre en considération les biais de chacun des partis. Par conséquent, pour avoir une meilleure lecture de ces données, la réalisation d'entrevues lors de mon travail de terrain, à l'été 2007, fut une étape importante avant la rédaction de ce mémoire. Dans ce chapitre, je fournirai la liste des intervenants, une description de chacun, leur rôle, leur positionnement et comment je les ai sélectionnés. J'expliquerai aussi le type d'entrevue que j'ai utilisé, la méthode de cueillette des données et comment je les ai analysées. Le défi sera de voir le passé à travers le présent. C'est-à-dire que pour chaque intervenant, il faudra analyser leur prise de position et leur évolution dans le temps. Il faudra voir ce qu'ils pensent du projet aéroportuaire après 40 ans de recul.

Sélection des intervenants

Afin de pouvoir traiter d'un sujet du passé, il faut inévitablement revenir en arrière à l'aide de la littérature disponible et autres documents audio-visuel avant de pouvoir faire la sélection des intervenants. Au moment de l'expropriation, il y a déjà 40 ans, certains étaient déjà âgés et leurs témoignages sont partis avec eux. Plusieurs autres sont encore vivants et ont connu chaque étape, de 1969 jusqu'à aujourd'hui. Il fallu faire des recherches dans les coupures de journaux, les livres, faire des appels jusqu'à ce que l'on trouve les premiers intervenants, peu importait leur position sur l'expropriation, s'ils l'avaient vécue ou fait subir, ils pouvaient être une bonne source d'information. Puisqu'il s'agit d'un sujet encore délicat, les gens hésitaient à me rencontrer pour me donner une entrevue. Plusieurs ont refusé et ceux qui ont accepté étaient sur leurs gardes. Voilà pourquoi il a été important de réaliser des entrevues préliminaires afin de développer une certaine confiance. Normalement, je faisais une première entrevue téléphonique, ensuite une pré-rencontre et en troisième lieu, une entrevue officielle filmée par mon collègue Louis Fortin et notre équipe technique.

Depuis le milieu des années 1980, la majorité de la population et des politiciens s'entendent pour dire que l'expropriation de Mirabel fut une expropriation abusive (du moins en ce qui concerne la superficie et les méthodes d'expropriation, ce que nous verrons plus loin). Alors, il est possible de s'imaginer que les gens ayant subi l'expropriation ont

été plus facile à convaincre pour participer à ce projet que ceux l'ayant fait subir. De toute façon, ces derniers ont laissé beaucoup de traces pour pouvoir vérifier le témoignage de mes intervenants.

Type d'entrevue

Pour influencer le moins possible les réponses de mes intervenants, j'ai choisi un modèle d'entrevue semi-dirigée, basé sur un questionnaire ouvert. Chaque questionnaire était personnalisé pour chaque intervenant en fonction de son rôle respectif dans le dossier de l'expropriation. Chaque entrevue a été filmée ou enregistrée par souci de citer mes intervenants avec exactitude.

Avant de poursuivre avec la description des intervenants, il serait important de faire la distinction entre les termes «exproprié» et «évincé». Lorsqu'on est exproprié, on doit transférer légalement sa propriété aux autorités pour le bien public. Cela ne veut pas dire que l'exproprié doit partir immédiatement. Il peut devenir locataire aussi longtemps que le gouvernement lui permet. Lorsque le gouvernement a besoin du territoire ou de la propriété en question, le locataire sera évincé et devra partir avant une date fixée par les autorités fédérales.

Liste des intervenants

- Rita Lafond;
- Romeo Lafond;
- Réjean Éthier;
- Denis Lauzon;
- André Bouvette
- Hubert Meilleur;
- Guy Bertrand;
- Bernard Landry;
- Monsieur et Madame Pierre Jetté

Description des intervenants

Rita Lafond

Rita Lafond fut une actrice très importante au sein du CIAC (Centre d'Information et Animation Communautaire, mouvement de défense des droits des expropriés, voir encadré plus bas), de l'expropriation à la rétrocession des terres de 1985 à 1988. Le président du CIAC, Jean-Paul Raymond, avait demandé à Roméo Lafond, mari de Madame Lafond, de s'impliquer dans l'administration du CIAC. Étant un peu timide, il demanda à sa femme de se présenter à sa place, enfin au début seulement. Finalement, plus le temps passait, plus elle s'intéressa à la cause. Elle réalisa que ce n'était pas seulement qu'une

«affaire d'homme», mais une affaire de famille et de toute une communauté. D'année en année, le CIAC recueillait de l'information leur permettant de remettre en doute la légitimité de l'expropriation. Cela fut le moteur de la mobilisation de la population et de la motivation de Madame Lafond. Elle demeura sur l'administration du CIAC jusqu'à la fin. Elle fut qualifiée de «lance flammes» par Jean-Paul Raymond dans le livre *Mémoire de Mirabel* (Boileau, Raymond :1987), lorsqu'elle s'adressait aux politiciens ou à la presse.

Avant de s'impliquer, Rita Lafond était femme au foyer et s'occupait de sa famille. L'expropriation a transformé sa vie. Même si Madame Lafond n'avait rien d'une militante, son implication politique lui est venue tout à fait naturellement, en prenant conscience de ce qui venait de leur arriver. Madame Lafond fut une intervenante très utile en ce qui concerne le combat des expropriés contre le projet. Jusqu'à tout récemment, elle a participé à plusieurs reportages et documentaires sur l'expropriation «pour que personne n'oublie cette lutte-là»¹⁸.

Le Centre d'Information et d'Action Communautaire (CIAC)

Le mouvement fut fondé en 1972 par un regroupement d'expropriés qui s'appelait à l'époque : le comité des expropriés. C'est grâce à une subvention de 32 000\$ de Jean-Paul L'Allier, Ministre des communications sous le gouvernement Bourassa, que le CIAC fut lancé. Comme le révèle son nom, son principal but était d'informer la population sur les

¹⁸ Entrevue filmée avec Rita Lafond, expropriée.

abus de l'expropriation et de mener la population à l'action communautaire : la mobilisation sociale contre l'expropriation. Le mouvement se finançait par la vente de cartes de membre et par des subventions. Le CIAC fut actif jusqu'à la rétrocession des terres en 1985 en tant que front commun. De 1985 à 1988 l'organisation s'assura de l'application du protocole d'entente entre le gouvernement et les expropriés. Ensuite, l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) reprit les dossiers sur les droits des expropriés. Le CIAC fut le seul mouvement de lutte collective indépendant du gouvernement. Les autres mouvements antérieurs furent tous réappropriés par le fédéral ou simplement démantelés.

Roméo Lafond

Comme je viens de le mentionner, Roméo Lafond avait été approché en premier pour s'impliquer au sein du CIAC. Il avait été approché, car il était respecté de sa communauté et qu'il venait de subir une injustice (en ce qui concerne la façon dont il a été exproprié, expliqué plus loin). Monsieur Lafond était et est toujours un agriculteur dans l'âme. Son témoignage est important, car il raconte comment les expropriés absorbaient le discours du développement transmis par le gouvernement, comment ils furent expropriés et qu'elles étaient les options qui s'offraient aux agriculteurs après l'expropriation. Le gouvernement voulait former les agriculteurs pour qu'ils travaillent dans la zone aéroportuaire. Le problème était souvent qu'ils avaient peu d'éducation et ne pouvaient pas

se qualifier. Alors, ils devaient retourner à l'école. Monsieur Lafond aurait dû retourner à un niveau inférieur à celui de ses enfants. Se sentant humilié, il refusa.

La famille Lafond fut expropriée en 1969, à Sainte Scholastique et ils furent évincés cinq ans plus tôt que ce qui avait été prévu par le gouvernement. Aujourd'hui, leurs anciennes terres sont toujours à l'extérieur de la zone aéroportuaire. Pourtant, leur maison fut démolie en 1970. Étrangement, celle de leur voisin est toujours là. Certaines incohérences comme celle-là laissa planer le doute dans l'esprit des expropriés et démontrait une certaine improvisation de la part du fédéral. Chaque intervenant de ce terrain représente un cas différent. Ici, la famille Lafond représente une famille expropriée et évincée de leur terre, forcée à quitter et se relocaliser, sans jamais revenir.

Réjean Éthier

Réjean Éthier milita dès le début du mouvement, au côté de Madame Lafond et Monsieur Raymond. On voulut le forcer à quitter sa terre, mais il refusa, car il croyait que l'expropriation n'était pas légitime, surtout dans son cas, car ses terres étaient très loin des pistes d'atterrissage et des installations aéroportuaires. Il fut victime de différentes formes d'intimidation de la part du fédéral, vu son implication dans le CIAC. Des huissiers et des policiers tentèrent même de l'obliger à partir par la force. Il refusa catégoriquement à l'aide d'une carabine afin d'assurer sa souveraineté territoriale. Il fut locataire de 1969 à

1985, au moment de la rétrocession des 80 000 acres. Ses enfants sont la quatrième génération d'Éthier sur cette terre. Cet intervenant fut utile pour comprendre et analyser différents types de résistances à l'expropriation et à l'éviction des agriculteurs. Il fait partie d'un autre type de cas ; il fut exproprié en 1969, comme tout le monde, mais ne quitta jamais sa terre. Il était donc locataire de sa propre terre, et en refusant de partir suite à un avis d'éviction : le gouvernement le qualifia de *squateur*. Monsieur Ethier demeura sur la même terre jusqu'à aujourd'hui et il devint président de l'UPA suite à la dissolution du CIAC et reprit le dossier de l'expropriation.

Denis Lauzon

Denis Lauzon fut exproprié, mais n'est jamais parti de Sainte-Scholastique, n'ayant pas reçu d'avis d'éviction. Il faut noter qu'il faillit partir de lui-même, vu le climat dérangeant de l'époque. Il m'a avoué qu'il pensa quitter la paroisse à plusieurs reprises, puisque le village prenait des allures de village fantôme. Dès qu'une famille quittait suite à un avis d'éviction, ils démolissaient la demeure. Les services disparaissaient un après l'autre, ce qui ne facilitait pas la tâche aux quelques résidents qui ne voulaient pas laisser Sainte-Scholastique derrière eux.

Denis Lauzon est maintenant président directeur du Centre de Formation Agricole de Sainte-Scholastique. Cette école est située dans les anciens bureaux fédéraux du

BANAIM (Bureau d'Aménagement du Nouvel Aéroport International de Montréal)¹⁹, qui gérait le territoire exproprié. Cette bâtisse est symbolique pour Monsieur Lauzon, car elle représentait le quartier général pendant l'*occupation* des terres par le fédéral de 1969 à la rétrocession de 1985. Autrement dit, c'est là où Monsieur Lauzon devait envoyer ses chèques pour louer sa maison qui lui avait toujours appartenu. C'est à ce moment-là qu'il dit avoir compris la réalité amérindienne au Canada, car il était chez lui, sans vraiment être maître chez lui. Aujourd'hui, il est le directeur d'une école formant la relève des enfants des expropriés ayant retrouvé leurs terres et d'autres nouveaux étudiants de la région et d'ailleurs au Québec. Denis Lauzon est un intervenant exproprié, qui n'a jamais été évincé, pourtant d'un village qui devait disparaître complètement.

André Bouvette

Étudiant à la maîtrise en anthropologie à l'Université de Montréal, André Bouvette réalisait un stage pour le gouvernement fédéral sur le territoire exproprié. En effet, il faisait partie de l'EZAIM (Écologie de la Zone Aéroportuaire International de Montréal). Ce groupe devait évaluer les impacts de l'expropriation et de la construction de l'aéroport sur l'environnement et la population. Il y avait des ornithologues, des biologistes, des géologues, des anthropologues, etc. *A priori*, les conditions de travail étaient bonnes. Les

¹⁹ Centre administratif fédéral à Sainte-Scholastique où 105 fonctionnaires géraient les maisons et les terres des gens sur le territoire exproprié en 1969, jusqu'à la rétrocession en 1985.

stagiaires et les spécialistes séjournèrent sur le territoire, dans les maisons expropriées où les familles avaient déjà été évincées. Considérant sa formation anthropologique, Bouvette trouva étrange que l'on réalise de telles études sur l'impact de l'expropriation, après l'expropriation. Son rôle était d'évaluer les conséquences du projet sur la population expropriée. En peu de temps, il se rendit compte que la majorité n'était pas satisfaite, avait peur et vivait dans des conditions précaires. Après avoir communiqué ses résultats à ses supérieurs, personne ne semblait en tenir compte et ces informations devaient rester confidentielles. Alors, l'anthropologue décida d'aider les expropriés à se faire entendre et faire valoir leurs droits. Il participa alors à la formation d'un groupe de solidarité, d'information et de défense des droits des expropriés : le CIAC avec Jean-Paul Raymond. Son principal but était d'unifier la lutte sur le territoire entre les différents secteurs ruraux et urbains. Sa fonction première était d'informer tous ces membres des différents règlements, des abus, des victoires, etc. Autrement dit, de sortir les individus et les familles de l'isolement causé par l'expropriation. En restant conséquent avec lui-même, il refusa de remettre son rapport final au gouvernement et décida de réaliser un mémoire sur *l'Intervention étatique et lutte de classe* dans la région de Mirabel. Le gouvernement, mécontent, essaya d'intimider son directeur de maîtrise et l'Université de Montréal, Pierre Beaucage, en suggérant fortement de ne pas laisser André Bouvette réaliser un mémoire sur le sujet. Cela ne fut qu'un facteur additionnel de motivation, lui laissant croire que le gouvernement avait des choses à cacher. Il fut un élément clé à la réalisation de ce mémoire. Le rôle d'André Bouvette fut très important pour les expropriés de Mirabel, car

il aida à faire connaître la cause de Mirabel au public québécois et à mobiliser les expropriés. Aujourd'hui, André Bouvette est retraité. Il travailla comme professeur, fonctionnaire et anthropologue. Il tient à ce que la population n'oublie pas le combat des expropriés de Mirabel. D'ailleurs, il compte former un centre d'interprétation de l'expropriation avec les anciens militants. Il fut scandalisé d'apprendre le changement de nom de l'aéroport de *Dorval* pour celui de *Pierre Elliott-Trudeau*, considérant les dommages que son gouvernement causa sur le territoire. Son mémoire de maîtrise fut très utile à la préparation de ma recherche de terrain et à la rédaction de ce mémoire. Même avec du recul, 35 ans plus tard, les informations apportées par l'anthropologue s'avèrent très près de ce que j'ai pu constater sur le terrain.

Bernard Landry

Ancien Premier Ministre du Québec au sein du Parti Québécois, Monsieur Bernard Landry travailla lui même sur les dossiers de l'expropriation en tant que jeune avocat rural, au début de sa carrière. Comme il en sera question plus loin, l'expropriation fut réalisée par le gouvernement fédéral en 1969 et contre la volonté du gouvernement provincial. En ce qui concerne la résistance, le Parti Québécois représentait une alternative viable pour les militants. Puisque dès le départ, le gouvernement provincial n'était pas d'accord avec le fédéral, le gouvernement provincial joua un rôle important en ce qui concerne la remise en question de l'expropriation. Avec la venue du Parti Québécois, les expropriés pouvaient

compter sur une nouvelle forme d'appui, car le PQ se porta à la défense de leurs droits et en même temps, voulait se détacher du gouvernement fédéral, ce qui séduisait d'emblé les gens contre l'expropriation. D'ailleurs, le PQ subventionna le CIAC à maintes reprises. Bernard Landry explique en entrevue, le jeu politique des années 1970 et début 1980 relié au projet de Mirabel et pourquoi il était voué à l'échec. Monsieur Landry rappelle l'importance de se questionner et d'analyser l'expropriation d'un point de vue politique et de prendre en considération le climat de l'époque relié à la crise identitaire au Québec. L'ex-Premier Ministre fut utile en ce qui concerne les relations politiques entre les différents paliers de gouvernement. Il est aujourd'hui retraité, mais milite toujours pour l'indépendance du Québec. Pour lui, Mirabel est un bel exemple des relations Québec-Canada, et ce, encore de nos jours.

Maître Guy Bertrand

Maître Guy Bertrand fut le dernier avocat sur le dossier de l'expropriation de 1969 et celui qui conclut le règlement en 1985 avec le gouvernement conservateur de Brian Mulroney (voir annexe V : jugement de la cour fédérale d'appel). Pour atteindre son but, Bertrand procéda en trois étapes : il établit des procédures judiciaires avec les expropriés, il convoqua la presse et il essaya d'influencer les politiciens. Me Bertrand étudia bien le dossier et découvrit un document secret qui avait été présenté devant le conseil des Ministres, prouvant que 10 000 acres de terre auraient été suffisants pour la construction du

nouvel aéroport international de Montréal. Je n'ai jamais été capable de mettre la main sur ce document, même après de longues recherches à l'aide de la loi d'accès à l'information. Par contre, son existence a été confirmée par plusieurs sources différentes (avocats, expropriés et politiciens). De plus, Guy Bertrand réalisa une étude comparative des plus grands aéroports du monde et demanda au président de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) de Forth Worth Texas (le plus grand aéroport au monde à l'époque) d'évaluer la situation de Mirabel et de devenir leur porte parole pour négocier avec le gouvernement fédéral. Le président, affirma que 97 000 acres étaient clairement injustifiables. À Forth Worth, ils avaient 17 000 acres de terrain et se retrouvaient avec 12 000 acres en trop pour le développement de la zone aéroportuaire. Cela permit à Me Bertrand d'avancer que le gouvernement fédéral avait réalisé l'expropriation à d'autres fins que des fins aéroportuaires. Lorsque le gouvernement central réalise une expropriation à des fins militaire ou aéroportuaire, ce territoire devient par le fait même, territoire fédéral. Donc, en 1969, 97 000 acres, c'est-à-dire une fois et demi la superficie de l'île de Laval, devenait territoire fédéral au nord de Montréal. Les hypothèses de Maître Bertrand étaient que le gouvernement voulait gérer le développement économique de la région, auto financer le développement de l'aéroport et contrer le mouvement souverainiste. Me Bertrand fut souvent critiqué à cause de son positionnement politique changeant. Par contre, ses hypothèses ne sont pas vaines, bien que niées par le gouvernement de l'époque. Cet intervenant fut très important pour comprendre la lutte juridique des expropriés. Bertrand explique comment le gouvernement central essaya d'écraser la résistance dans la

région par d'importantes procédures judiciaires toujours plus imposantes. Il essaya de faire reculer le gouvernement dans le dossier, chose que les libéraux n'acceptèrent jamais.

Hubert Meilleur

Hubert Meilleur est aujourd'hui maire de la ville de Mirabel. Sa famille fut expropriée en même temps que tout le monde, mais selon lui, tous étaient contents que le projet soit implanté dans la région. Il explique les opportunités que le projet apporta pour les gens de la région et de l'extérieur. Il croit que toutes les conditions étaient en place pour que le projet fonctionne, mais que la résistance de la population locale le fit échouer. Meilleur explique pourquoi les gens se mobilisèrent, mais sous un angle différent. Il est conscient que le gouvernement de l'époque expropria trop grand et qu'il prit trop de temps pour reculer dans le dossier, mais il était quand même contre la rétrocession des 11 000 acres en décembre 2006 par le gouvernement de Stephen Harper, croyant que ces terres seront sollicitées à nouveau au nom du développement dans un futur prochain. Encore aujourd'hui, il croit fermement que Mirabel sera appelé à rouvrir ses portes. Il trouve inutiles les investissements à l'aéroport Trudeau qui se réalisent présentement. Selon lui, Pierre Elliott-Trudeau était un visionnaire et serait lui-même déçu de savoir que l'aéroport qu'il voulait fermer porte aujourd'hui son nom. Il fut utile pour analyser le discours du développement. Monsieur Hubert Meilleur représente un autre type de cas. Il fait partie des gens qui ont su profiter de l'expropriation pour améliorer leur situation.

Monsieur et Madame Pierre Jetté

Ce couple d'agriculteurs fut évincé très rapidement suite à l'expropriation. Ils habitaient Sainte-Monique, dans le rang Sainte-Marie, là où ils construisirent les premières pistes de l'aéroport. Dans leur cas, les besoins du gouvernement étaient concrets. Selon eux, il fallait collaborer pour essayer d'en tirer le maximum d'avantages et voir le côté positif du projet, comme le développement économique de la région. Il va sans dire qu'ils trouvèrent leur départ très difficile quand même. Personne n'aime se faire exproprier. Madame Jetté décida de rester passive et de ne pas résister. Monsieur Jetté pour sa part décida non seulement de ne pas résister, mais de faire la promotion de l'aéroport en y joignant la chambre de commerce. Donc, il mettait beaucoup d'efforts pour la réussite du projet. Il était contre le CIAC, croyant qu'ils allaient trop loin et pouvaient le faire échouer. Il pensait qu'il valait mieux discuter avec le gouvernement, au lieu de s'opposer et de manifester. De cette façon, il croyait ne se mettre personne à dos et encourager les bonnes relations avec les preneurs de décisions.

Les Jetté déménagèrent sur leurs nouvelles terres officiellement en 1971. De 1969 à 1971, les ouvriers passaient sur leur terrain pour se rendre au chantier, allaient bûcher leur forêt et brûler leurs installations. Même s'ils n'étaient pas contre le projet, ils passèrent de mauvais moments à cette époque. Il faut noter que leur nouvelle demeure se trouvait encore dans le territoire exproprié. Le gouvernement ne les ayant pas encore payés, ils

n'avaient pas assez d'argent pour se relocaliser à l'extérieur de la zone expropriée. Ils louèrent alors la terre d'un vieil oncle de Monsieur Jetté à Sainte-Scholastique, là où ils pouvaient travailler avec son frère et son père, tout en ayant du matériel agricole en commun. Lors de mon entrevue avec eux, ils habitaient encore cette terre, car ils ne furent jamais évincés de Sainte-Scholastique. Ils furent alors locataire toute leur vie. Madame Jetté qui était plutôt indifférente semble aujourd'hui désabusée et Monsieur Jetté lui, semble avoir perdu confiance envers la politique, mais il fait toujours partie de la chambre de commerce.

Mode d'analyse des données

Lors de cette expérience sur le terrain, j'ai pu observer que l'expropriation de 1969 fut un phénomène turbulent dans un Québec en plein changement. Tous mes intervenants sont convaincus qu'il était nécessaire de construire un nouvel aéroport international à Montréal, mais certains d'entre eux sont aussi convaincus que le gouvernement et d'autres bureaucrates en abusèrent et s'en servirent à d'autres fins que des fins aéroportuaires. Quelles étaient leurs véritables intentions? Était-ce une stratégie politique pour contrôler le Québec? Était-ce seulement une façon de gérer le territoire exproprié en trop pour profiter de la plus-value pour financer leur projet? Nous ne pouvons répondre à ces questions, mais nous pouvons nous les poser. Le but principal de ce mémoire est d'essayer

de comprendre le positionnement politique de la population au lendemain de l'expropriation et son évolution jusqu'à aujourd'hui. Ce ne fut pas un positionnement automatique, ni figé dans le temps. Les événements influencèrent leurs opinions à travers les années, voilà pourquoi on ne peut analyser le positionnement politique de façon linéaire. Seulement avec la description de ces intervenants, on peut percevoir la polarisation des gens de la région. Il est clair que l'expropriation entraîna un climat propice à l'engagement politique de la population. La réalisation de ces entrevues a permis de saisir la complexité de la situation et de mettre en relation leurs témoignages différents, parfois complètement opposés, entre eux et avec la littérature disponible sur le sujet de l'expropriation. Il sera plus facile de comprendre ces différentes prises de positions après la lecture des deux prochains chapitres sur l'historique de l'expropriation et son traitement médiatique.

Chapitre III – Mise en contexte et historique de l’expropriation

Avant l’expropriation

Avant l’expropriation, la ville que l’on allait appeler Mirabel était constituée de 16 municipalités : Sainte-Scholastique, Sainte-Monique, Saint-Hermas, Saint-Canut, Saint-Jérusalem, Saint-Janvier, Saint-Benoît, Saint-Antoine-des-Laurentides, Sainte-Thérèse, Saint-Augustin, Sainte-Anne-des-Plaines, Saint-Placide, Sainte-Sophie, Saint-Colomban, Saint-André et Saint-Jérôme. «C’était une société [où] tout était bien organisé. C’est sûr que ce n’était pas toujours la sérénité parfaite, mais les liens familiaux, les liens sociaux étaient très grands»²⁰. La principale activité économique était l’agriculture, d’ailleurs les terres du secteur étaient parmi les meilleures de la province. Plusieurs agriculteurs habitaient la région depuis quatre générations. Certaines terres, comme celle de Monsieur Roméo Lafond, n’avaient jamais appartenues à d’autres familles depuis l’établissement de l’agriculture dans la région.

²⁰ Rita Lafond, expropriée.

Tableau 1 : Superficie expropriée par municipalité

	MUNICIPALITÉ	SUPERFICIE EXPROPRIÉES (EN ACRE)
1	Sainte-Scholastique	20 354
2	Sainte-Monique	12 315
3	Saint-Hermas	9 876
4	Saint-Canut	9 739
5	Saint-Jérusalem	9 577
6	Saint-Janvier	9 406
7	Saint-Benoît	5 102
8	Saint-Antoine-des- Laurentides	4 745
9	Sainte-Thérèse	4 532
10	Saint-Augustin	3 798
11	Sainte-Anne-des-Plaines	2 806
12	Saint-Placide	1 634
13	Sainte-Sophie	1 052
14	Saint-Colomban	500
15	Saint-André	415
16	Saint-Jérôme	5
TOTAL :		95 856

Source : Service d'aménagement du territoire aéroportuaire (SATRA). Selon le SATRA, le nombre total d'acres peut varier légèrement selon la source de renseignement, mais se rapproche toujours de 96 000 acres. Les expropriés, pour leur part, parlent toujours de 97 000 acres (Raymond, Boileau, p.193 : 1988).

L'annonce

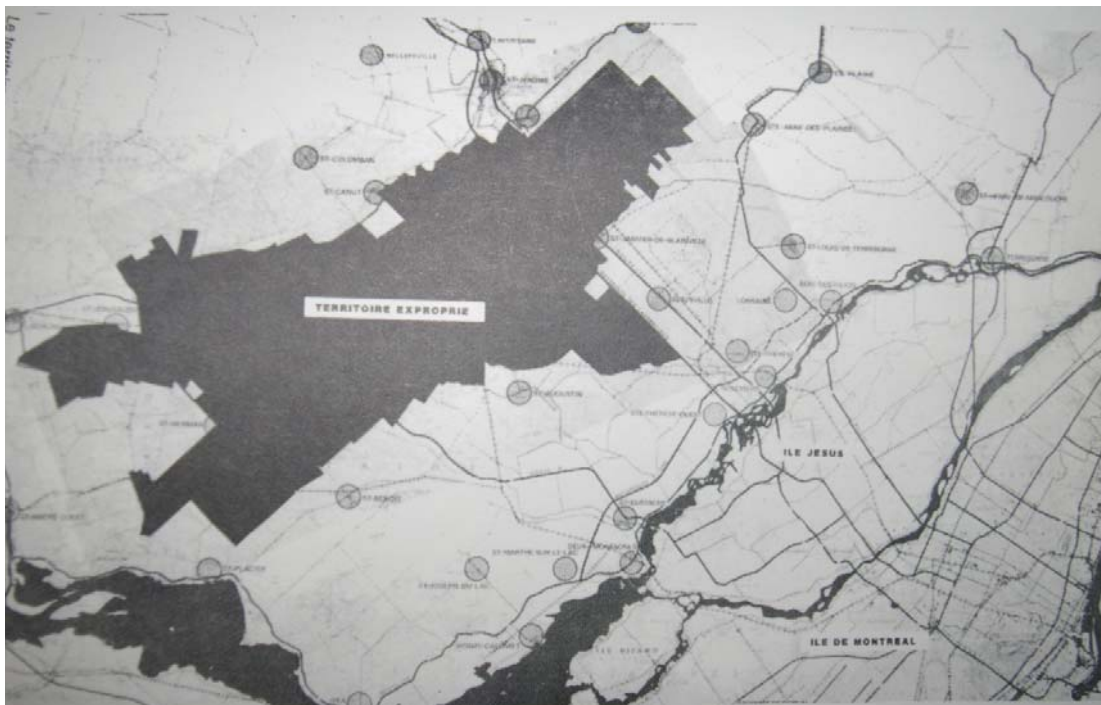
Aujourd'hui, si un secteur doit être exproprié à des fins publiques, on espère que la population sera informée le plus tôt possible, qu'elle comprendra les motifs de l'expropriation et qu'elle sera compensée de façon équitable. Tel n'était pas le cas en 1969 :

On avait entendu parler qu'il était question d'exproprier une superficie pour faire un nouvel aéroport dans le bout de Montréal. On ne savait pas trop où, mais on a su, à un moment donné à travers les branches que ça pourrait être Vaudreuil-Soulange, peut-être Joliette, mais aussi Drummondville. [...] Un aéroport national dans le centre du Québec, mais Ottawa n'était pas d'accord avec ça. [...] Il y a eu des discussions en 67, 68 [...] puis le fédéral a décidé : Sainte-Scholastique²¹.

En effet, Ottawa allait contre la volonté du Québec sur la localisation de l'aéroport. Pourtant, dans une fédération, comme la fédération canadienne, ce n'est pas au gouvernement central de décider de l'emplacement d'un aéroport national. Il doit y avoir un commun accord entre les deux paliers de gouvernement. Voilà pourquoi le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand demanda à plusieurs reprises au gouvernement fédéral de revoir sa position. Ottawa ne voulait pas négocier et imposa sa décision. Pendant plusieurs années, surtout suite à l'Expo 67, le Québec avait le vent dans les voiles. Il y avait une frénésie de croissance économique et de prospérité qui laissait croire que tout était possible. Alors, le gouvernement du Canada entreprit le méga projet de construire le plus grand aéroport au monde, au nord de Montréal. La population savait que ce projet était en branle, mais personne ne connaissait son futur emplacement, pas même ceux qui

²¹ Entrevue filmée avec Réjean Éthier, exproprié.

allaient être expropriés. Le gouvernement fédéral dut conserver cette information secrète jusqu'au jour même de l'expropriation. L'État agit de cette façon pour deux raisons probables : premièrement, le gouvernement du Québec n'était pas en accord avec l'emplacement choisi par le fédéral. En effet, Québec aurait voulu un aéroport qui se situerait entre les métropoles de la province, soit Montréal et la ville de Québec, en positionnant son aéroport dans les environs de Drummondville, dans le centre du Québec. Le fédéral voulait plutôt un aéroport qui allait être entre Ottawa et Montréal, pour desservir l'Ontario. Deuxièmement, les gouvernements ne s'entendaient pas sur la superficie expropriée et que ce soit sur les meilleures terres du Québec, soit 97 000 acres de terre arable (une fois et demi l'île de Laval).



Les 97 000 acres expropriées pour la construction de Mirabel et la zone tampon réquisitionnée par le gouvernement fédéral, le 27 mars 1969. Aujourd'hui, la superficie utile à l'aéroport de Mirabel est de 5 200 acres. L'aéroport Trudeau a une superficie de 3 200 acres (Boileau et Raymond, 1988 : 213)

Les nouveaux expropriés prirent connaissance de la nouvelle en même temps que le reste de la population : «on a appris ça [...] par les médias, à la radio, à trois heure de l'après-midi, le 27 mars [19]69. Aussitôt que l'expropriation est déposée, tu as perdu tes titres de propriété, tu n'es plus chez vous, tu n'es plus maître de tes affaires»²². Ainsi, quelques 12 000 personnes passèrent de propriétaires indépendants à locataires dépendants de l'État fédéral. Certains étaient évincés sur le champ, d'autres devenaient locataires en attendant leur avis d'éviction, pendant que d'autres sont toujours locataires en 2009, même si Mirabel est fermé.

Les conditions d'expropriation

Il est important de savoir que les gens des 16 paroisses furent expropriés sous l'ancienne loi, datant de 1867, quelques mois avant l'adoption de la nouvelle loi. Selon Maître Guy Bertrand, le gouvernement se serait empressé d'exproprier en 1969, justement pour ne pas appliquer la nouvelle loi sur le territoire. L'ancienne était beaucoup plus stricte que la nouvelle qui fut appliquée dans le cas de l'expropriation pour l'aéroport de Pickering, en Ontario, un an plus tard. Pickering fut un facteur de mobilisation social important, car les conditions d'expropriation de l'Ontario étaient de loin supérieures à celle

²² Ibid.

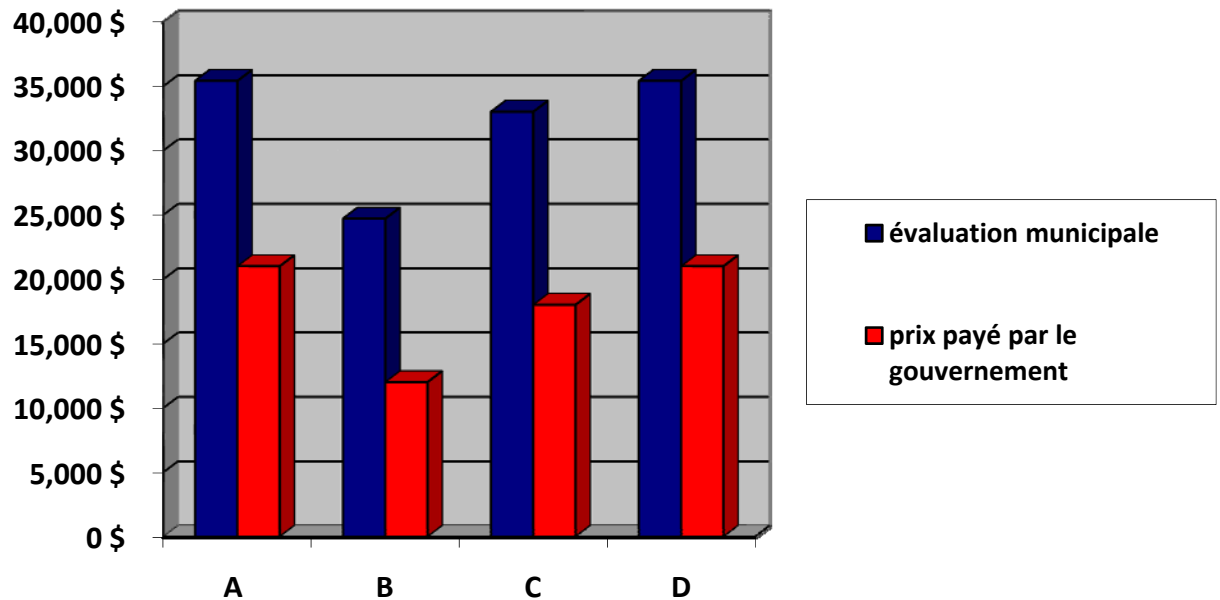
de Mirabel, ce que nous verrons un peu plus loin. Avec l'ancienne loi, le gouvernement pouvait exproprier aussi grand qu'il le jugeait nécessaire au nom du développement. Il n'était pas obligé d'en aviser la population concernée préalablement. Les dates d'éviction pouvaient varier et ne nécessitaient pas non plus de préavis. Le fédéral avait le droit d'offrir moins que l'évaluation municipale et les expropriés n'avaient pas le droit de contester.

Les expropriés de Mirabel devaient faire affaire avec le BANAIM pour signer leur bail et pour savoir combien de temps ils pouvaient rester sur leurs terres. Plusieurs de mes intervenants expropriés avaient l'impression que le gouvernement improvisait pour plusieurs raisons. Premièrement, la façon dont ils prirent connaissance de leur expropriation les avait tous surpris. Deuxièmement, le nombre d'acres leur paraissait exagéré. Troisièmement, le gouvernement ne respectait pas la durée des baux. Les gens n'arrivaient pas à savoir quand ils devaient quitter leurs terres. Lorsqu'ils se renseignaient auprès des fonctionnaires, ils obtenaient une date et tout à coup, elle changeait sans préavis, comme cela fut le cas pour un de nos intervenants, Roméo Lafond. On lui avait dit qu'il pouvait rester cinq ans sur sa terre avant de devoir partir. Alors, il continua à acheter son matériel de production agricole, comme un tracteur neuf, pour maintenir son travail. Lorsqu'il alla faire enregistrer son tracteur, il ne put malheureusement pas parler à personne, ou plutôt, personne ne voulut lui parler. La secrétaire du BANAIM lui annonça finalement qu'il devait partir dans six mois au lieu de cinq ans, ce qui était loin d'être assez

pour absorber les coûts de son nouvel équipement. Quatrièmement, dans la zone de Sainte-Monique et Sainte-Scholastique (là où se trouve l'aéroport aujourd'hui), on détruisait automatiquement les maisons et les autres bâtiments, dès le lendemain de leur départ. Le gouvernement accordait aux pompiers et à des militaires le droit de réaliser des exercices de feu et de dynamite sur les maisons. Cependant, ce n'était pas tout un rang ou même toute une rue qui devait quitter en même temps, donc les amis et la famille et même les propres (anciens) propriétaires pouvaient assister à ces exercices. «Aussitôt qu'on allait porter les clés, pendant la nuit, automatiquement la maison était pillée [...], le lendemain un inspecteur passait et il faisait un rond rouge sur la porte, *À démolir!* Les petits gars n'ont pas trouvé ça drôle, ils disaient *papa, ils brûlent notre maison!* » Le climat était tendu et la frustration reliée à un sentiment d'impuissance régnait chez les expropriés. Certains n'avaient pas encore été payés au moment de l'ouverture de l'aéroport en 1975. Il était alors impossible de s'acheter une nouvelle terre sans avoir reçu l'argent du gouvernement. Il est hors de tout doute que cette ancienne loi était irrespectueuse envers la population. De plus, le gouvernement intimidait les expropriés. C'est-à-dire qu'il leur conseillait de ne pas se mobiliser, il leur offrait des montants beaucoup trop bas pour leurs terres et les menaçait de diminuer la somme s'ils n'acceptaient pas dès la première offre. Il s'agissait du gouvernement canadien, l'autorité suprême au pays, alors les gens avaient peur et les plus vulnérables acceptaient des offres ridiculement basses.

Graphique 1 : Exemples de règlement

Voici quelques exemples des pires règlements entre les expropriés et le gouvernement fédéral. Les lettres de A, B, C et D représentent 4 cas différents.



Source : Service des archives de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, Fonds CIAC-expropriés de Mirabel (PO53).

Ce bref historique des premières années de l'expropriation dépeint un tableau très large de la situation. Déjà avec ces informations, il est possible de se faire une idée de ce que vivait la population. Dans le prochain chapitre, il sera question du rôle des médias dans le dossier l'expropriation, tout en explorant plus en détails les enjeux politiques, les conditions d'expropriation, le doute de la population et la mobilisation sociale.

Chapitre IV – Les médias et l’expropriation

Il ne faut jamais sous-estimer le pouvoir des médias sur notre perception de l'actualité. En effet, si les médias décident de se concentrer sur un sujet plutôt qu'un autre, cela influencera inévitablement l'opinion publique. En ce qui concerne le projet aéroportuaire, le plus important de la planète, les médias ont joué un rôle capital sociopolitique. Grâce aux archives du journal *Le Devoir*, on a répertorié tous les articles concernant le projet, de 1969 à 1984. Ces articles viennent directement appuyer le témoignage des intervenants et aident à mieux comprendre les enjeux politiques de l'époque.

Après avoir fait la lecture des articles mentionnés ci-haut, on a procédé à la classification journalistique en quatre grands thèmes: l'emplacement de l'aéroport et le doute de la population (1969-1971), la mobilisation et la lutte politique des expropriés (1972-1984). Les militants expropriés comme les politiciens ont utilisé les médias afin de faire valoir leurs intérêts. Il est essentiel de prendre connaissance des différences d'opinions et les argumentations qui soutenaient les positionnements existant à l'époque.

L'emplacement, un choix politique

Au tout début, ce qui attira l'attention des médias fut la querelle entre Québec et Ottawa au sujet de l'emplacement du futur aéroport international du Canada. Il faut se rappeler que le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand voulait favoriser l'économie québécoise en situant son aéroport dans le centre du Québec, au sud-est de Montréal, tandis que l'administration Trudeau le voulait au nord-ouest de la métropole, affirmant que l'endroit allait favoriser autant l'économie du Québec que celle de l'Ontario. Québec avait l'impression qu'Ottawa avait déjà pris sa décision et que les négociations n'étaient qu'un discours de sourds. Lorsque le gouvernement Trudeau annonça officiellement son choix, Québec était en total désaccord : le premier ministre du Québec « [...] repouss[a] énergiquement les arguments du gouvernement fédéral en faveur de l'ouest ou du nord-ouest de l'île de Montréal ». (Collectif, 3 janvier 1969, p. 3). Il écrivit alors dans *Le Devoir* :

Un aéroport placé dans cette région (au sud ou au sud-est de Montréal) contribuerait davantage au développement économique du Québec, puisqu'il serait situé de façon à mieux desservir les centres industriels que sont les villes de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Granby, Sorel, Drummondville, St-Jean et autre. (ibid.).

C'est alors qu'Ottawa affirma que rien n'était encore joué et « [...] [qu]'aucun emplacement possible n'avait encore été éliminé » (Collectif, 23 janvier 1969, p. 3). Par contre, quelques jours plus tard, le ministre des transports voulut faire une petite rectification. En effet, « [...] M. Hellyer a rappelé que c'est le gouvernement fédéral qui prendra la décision [...] », non pas Québec (Sauriol, 29 janvier 1969, p. 4). Seulement deux mois avant le début de l'expropriation, les gouvernements ne s'entendaient toujours pas sur

l'emplacement. Les négociations se poursuivirent pendant plusieurs semaines dans un climat tendu. La population ne savait absolument pas qui allaient être touchés par l'expropriation. «Tout indique cependant que le gouvernement fédéral préférerait un autre endroit [que Québec] qui se situerait dans l'axe Montréal-Ottawa » (O'Neil, 20 février 1969, p. 1). C'est ainsi que certains journalistes et intellectuels prirent connaissance de la lutte politique Québec/Canada qui se cachait sous ce débat. Marcellin Dallaire et Gérard Marier écrivirent dans *Le Devoir* le 5 mars 1969, leur opinion sur le sujet: « [...] nous considérons l'implantation de l'aéroport international comme un cas type de la plus haute signification touchant l'avenir du Québec dans le Canada » (Dallaire et Marier, 5 mars 1969, p.4). Ils voyaient le choix nord-ouest comme une stratégie du fédéral pour imposer une interdépendance économique du Québec avec l'Ontario, afin de renforcer un Canada uni (ibid.).

C'est le 27 mars 1969, que Jean Marchand annonça l'emplacement de l'aéroport à la population. On pouvait lire le lendemain, *Le nouvel aéroport, Sainte-Scholastique l'emporte*: « C'est Sainte-Scholastique qui répond le mieux aux critères posés par les spécialistes » (Lesage, 28 mars 1969, p. 1). Évidemment, ce choix fut fort mal accueilli à Québec. M. Bertrand prit même un ton menaçant en réponse à cette annonce la même journée: « [...] cette décision pourrait favoriser le mouvement indépendantiste québécois [...], car [cela] va totalement à l'encontre des vues et désirs exprimés par le gouvernement du Québec et d'une très large partie de la population » (ibid.). Les menaces de ce genre

étaient chose commune dans tout le dossier de Mirabel. En effet, le mouvement indépendantiste était utilisé autant par le gouvernement du Québec pour manipuler Ottawa, que par Ottawa pour faire peur au reste du Canada (ce que nous verrons plus loin). Malgré la décision de l'administration Trudeau, Québec ne voulait pas céder. Une lettre de M. Bertrand adressé à M. Trudeau parut alors dans *Le Devoir* : «[j]e regrette très sincèrement que l'annonce hâtive de la décision de votre gouvernement ait conduit cet important projet dans une impasse dont il pourrait être difficile de sortir» (Collectif, 1^e avril 1969, p. 1). Pour la population expropriée, cela n'avait rien de rassurant. Il fallait qu'ils acceptent de quitter leurs terres au nom du «bien commun», mais les gouvernements ne s'entendaient définitivement pas sur l'emplacement. Le ton de Bertrand fut encore une fois menaçant, et cette fois-ci, il sembla laisser sous-entendre que le gouvernement du Québec et la population ne collaboreraient pas à la réussite du projet. «Le premier ministre du Québec évoqua en outre *la possibilité, très réelle [...], que l'aéroport situé à cet endroit tende à déplacer vers l'Ontario une partie de l'activité économique de la région Montréalaise*» (ibid.). L'administration Trudeau était furieuse et critiqua le manque de collaboration de Québec : «Trudeau rejett[a] carrément les allégations de Bertrand» et il affirma que cette décision n'était pas «qu'un *coup de force pour imposer au Québec une décision qui lui est inacceptable*» (ibid.). En dépit du mécontentement de Québec et de ses efforts pour qu'Ottawa revienne sur sa décision, on pouvait lire dans *Le Devoir*, quelque jours plus tard : «[l]e choix de Sainte Scholastique est définitif [...]» (Collectif, 5 avril 1969, p. 1). L'expropriation devait alors commencer et suivre son cours.

Ce n'était pas que la classe politique québécoise qui critiquait l'emplacement de l'aéroport et il y avait plus que l'argument économique. «On a complètement oublié l'agriculture dans le choix du site de Sainte-Scholastique pour le nouvel aéroport. On taille sans vergogne dans les plus belles terres agricoles du Québec» (Rioux, 26 avril 1969, p. 4). En effet, il s'agissait d'excellentes terres arables, dans les plus productives de la région. Alors, pourquoi avoir choisi ce site? Voilà un argument de plus pour contester l'emplacement de l'aéroport. Certains spécialistes et intellectuels comme Claude Ryan remettaient en question le choix du gouvernement Trudeau : « [...] la position d'Ottawa a toutes les apparences d'une impeccable rigueur scientifique. Il suffit cependant de gratter un peu derrière la surface pour constater qu'une fois de plus, la précision budgétaire a cessé» (Ryan, 6 mai 1969, p. 4). Il se base ici sur une étude comparative indépendante qui fut réalisée pour vérifier les allégations d'Ottawa. Effectivement, le gouvernement fédéral prétendait que le choix nord-ouest était beaucoup moins coûteux pour l'État que le choix sud-est. Pourtant, l'étude de la maison Kate, Peath, Marwick indiquait le contraire. L'évaluation des coûts de construction des routes était de 155 millions au sud-est, versus 188 millions au nord-est et celui des installations aéroportuaires de 668 millions au sud-est, versus 845 millions au nord-est (ibid.). Ensuite, le professeur de McGill et spécialiste en droit international, M. Edward McWhinney, critiqua l'attitude du gouvernement fédéral dans le dossier : «[d]ans les régimes fédéraux modernes, les décisions portant sur l'emplacement des aéroports ne sont pas le monopole du gouvernement central»

(McWhinney, 6 juin 1969, p.5). La population se rendait bien compte qu'Ottawa ne semblait pas prendre en considération les préoccupations de Québec. Le fédéralisme canadien était sans aucun doute en crise et cette situation ne l'aidait en rien. On pouvait lire dans *Le Devoir* du 5 juin, « [l]e choix de Sainte-Scholastique : un exemple vécu de la manière dont Ottawa pratique la collaboration avec Québec » (Beaulieu, 5 juin 1969, p. 8). Pour calmer le jeu, Pierre Elliott-Trudeau dut se présenter en personne pour la première fois à Sainte-Scholastique et justifier à la population l'expropriation du territoire : « [...] le choix de la région de Sainte-Scholastique comme emplacement du futur aéroport international faisait suite à de multiples consultations avec économistes, techniciens, spécialistes de l'aéronautique, etc. et que la décision était [...] irréversible » (Deshaies, 16 juin 1969, p.3). Comment réagir à ces différents discours? Les agriculteurs étaient déjà divisés, ils ne savaient plus trop qui croire et quel serait leur avenir. Le choix de l'emplacement était donc définitif et la population de Mirabel devait alors suivre les règles de l'expropriation imposées par le fédéral.

Pendant les mois qui suivirent, les critiques cessèrent, comme si la population et les médias avaient donné le bénéfice du doute au gouvernement, pour lui donner l'occasion de prouver sa bonne foi. Cependant, ce n'était que le calme avant la tempête. Le 13 mars 1970, une autre étude paraît dans *Le Devoir* remettant en question les objections du gouvernement fédéral face aux désirs de Québec. «Des experts en aéronautique contredisent les objections techniques d'Ottawa par rapport à l'emplacement voulu au sud

sur les questions de la sécurité aérienne, les communications et le développement et les coûts de construction [...]» (Sauriol, 13 mars, 1970, p. 5). Cela venait juste confirmer ce que Québec savait déjà. La querelle sur l'emplacement devait tout de même se terminer, puisque les travaux étaient déjà commencés. Alors, les avis d'évictions commençaient aussi à être distribués là où on allait construire les pistes, l'aérogare et ses installations. Seulement dans le petit village de Sainte-Scholastique, 120 bâtiments devaient être démolis. «Certaines vieilles maisons d'intérêt à peu près historique [devaient] être démolies et reconstruites ailleurs» (Collectif, 10 juillet 1970, p. 3). Démolies certes, mais elles ne furent jamais reconstruites. Une fois l'espace libéré, ils transformèrent le territoire en un immense chantier de construction. Le gouvernement fédéral annonça alors que «l'aéroport de Sainte-Scholastique [allait recevoir] des passagers dès 1974» et que sa «[...] capacité [...] sera de 6 000 000 par an» (16 mai 1970, p.6), ce qui était très encourageant pour la population et son économie locale. C'est d'ailleurs la seule façon d'accepter d'être dépossédé de sa terre, il faut une compensation, un avenir meilleur. Du moins, c'est ce que le gouvernement fédéral affirmait. Claude Ryan doutait du discours du gouvernement et écrivit ceci à la mi-décembre 1970 :

Lorsque fut annoncée la décision de construire l'aéroport internationale à Sainte-Scholastique, les citoyens de la région s'attendirent à une pluie imminente de dollars et d'emplois. Cette impression fut savamment entretenue par les pèlerinages de personnages officiels et par la création de bureaux et d'organismes qui devaient être mis au service de la population ... [...] On est fort loin [...] de la manne d'emplois nouveaux [...] [et] les travailleurs de la région de Sainte-Scholastique ne sont aucunement assurés d'une quelconque priorité dans l'obtention des emplois qui seront créés. (Ryan, 17 décembre : p.4)

Vers la fin de 1970, les agriculteurs commencèrent à remettre en question la légitimité de l'expropriation. L'Union Catholique des Cultivateurs (UCC) se prononça pour la première

fois publiquement sur le sujet : «[n]ous sommes prêt à accepter le fait de l'expropriation à condition d'être traité très humainement, mais nous ne voulons pas subir une deuxième déportation des Acadiens» (Barbeau, 16 décembre 1970, p.3). L'analogie à la déportation des Acadiens est très forte symboliquement. Par cette sortie publique, les expropriés voulaient attirer l'attention médiatique sur leur situation afin de faire leurs revendications.

François Barbeau écrivit un compte rendu de cette rencontre dans *le Devoir* :

Ils réclament notamment que le gouvernement fédéral leur verse [automatiquement] 80% du montant établi pour la valeur de leur propriété. Cette évaluation n'est pas d'ailleurs à leur goût. Les évaluateurs du gouvernement, disent-ils, ne font aucune différence entre une ferme prospère et une ferme improductive et attribuent le même montant, 200\$ l'arpent pour chacune. [...] Les offres du gouvernement, soutiennent les cultivateurs expropriés, sont de moitié aux évaluations faites par des spécialistes engagés par les cultivateurs (ibid.).

C'est ainsi que le doute s'installa chez les expropriés, mais sans qu'il y ait de véritable contestation ou de la désobéissance civile, enfin pour l'instant.

Le doute de la population locale

Depuis le début du projet, les problèmes ne cessaient d'arriver, grandissaient et s'envenimaient. Les médias parlaient abondamment de ces ennuis, mais une bonne partie de la population y croyait toujours ou faisait simplement ce que le gouvernement lui demandait de faire. À vrai dire, plusieurs questionnaient la légitimité de l'expropriation, mais personne n'était encore armé pour la contester. Entre 1971 et 1972, la couverture médiatique de tout ce qui entoure le projet apporta justement les éléments nécessaires pour

consolider leur lutte.

Au début de l'année 1971, on annonça qu'il n'y aurait pas autant de nouveaux emplois sur le territoire : *Deux fois moins d'emplois que prévu* (Lesage, 28 janvier 1971, p. 1). L'article remettait en question les promesses du gouvernement central et leur argument premier pour faire accepter cette expropriation. Voyant que les choses étaient hors contrôle, Trudeau décida de revenir aux menaces reliées au discours du développement. Le FTQ l'accusa d'ailleurs de faire du «chantage économique auprès des Québécois». L'organisation déclara alors ceci : «[...] M. Trudeau a laissé planer la menace d'un déclassement en faveur de Toronto si les conflits intersyndicaux se poursuivent sur le chantier du futur aéroport» (Tremblay, 6 mai 1971, p.8). Le FTQ croyait qu'il s'agissait d'une façon de faire peur à la population en générale et aux hommes d'affaire de la région afin de d'influencer l'opinion publique. Si le Québec perdait l'aéroport international, il perdrait par le fait même des milliards de dollars.

L'année 1971 fut marquée par les problèmes syndicaux, intergouvernementaux et organisationnels entre les différentes institutions créées pour la gestion du territoire aéroportuaire comme la SATRA (Société d'Aménagement du Territoire de la région Aéroportuaire). La population, encore une fois prise en otage dans cette situation, dépendait directement de ces différentes instances en conflit. À la fin de l'année, un article paraît dans *Le Devoir* représentant bien le sentiment de confusion populaire, signé Rita

Lafond: «Nous pourrions être portés à croire que vous vous amusez à rendre encore plus confus les problèmes déjà existants. [...] nous pouvons penser que vous voulez laisser pourrir les problèmes en épuisant des citoyens qui ont de justes revendications» (Lafond, 28 décembre 1971, p. 4). Rita Lafond allait devenir une militante de premier rang au sein du Centre d'Information et d'Animation Communautaire, mouvement de défense des expropriés, fondé en 1972.

La mobilisation sociale

En 1972, l'administration Trudeau annonça la création d'un nouvel aéroport international dans la banlieue de Toronto. «Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario sont convenus de construire un aéroport de grande envergure dans le canton de Pickering [...]» (Collectif, 3 mars 1972, p. 3). Ce n'est pas cette annonce qui fut l'élément déclencheur de la mobilisation sociale. Ce fut plutôt lorsque le CIAC prit connaissance de leurs conditions d'expropriation, ce que nous allons aborder un peu plus loin. En 1969, Trudeau brandissait la menace d'un déclassement en faveur de Toronto. Est-ce que Pickering constituait une menace pour le succès de Mirabel? Ce n'était vraiment pas le moment d'annoncer une autre expropriation et la création d'un autre aéroport alors que la population du Québec doutait encore de la légitimité de Mirabel. Il fallait se concentrer sur un projet et le mener à terme, ou du moins, donner l'impression à la population que le

projet allait être une réussite et allait faire profiter tout le monde par son succès imminent. Dès le début, il y avait plusieurs inégalités entre les deux projets, comme au niveau des négociations intergouvernementales : *Sainte-Scholastique et Pickering, un contraste révoltant* (Lemelin, 2 septembre 1972, p. 4). Il y eut en effet une vraie consultation et la réalisation d'une commission d'enquête demandée par l'Ontario, ce qui avait été refusé à Québec en 1969. De plus, la chambre de commerce de Dorval disait déjà qu'il était hors de question de fermer leur aéroport après l'ouverture de Mirabel. Pourtant, le nouvel aéroport allait être le plus grand au monde, dans un petit bassin de population. « Craignant que des pressions d'ordre politique ne conduisent éventuellement à la fermeture de l'aéroport, les hommes d'affaires de Dorval ont en somme fait un bilan de ce que rapporte l'activité aéroportuaire et par conséquent de ce qu'il en coûterait d'en mettre un terme » (Léveillé, 4 août 1972, p. 3). Mais est-ce que Montréal pouvait supporter deux aéroports à l'époque?

Les expropriés de moins en moins convaincus et l'opinion publique de plus en plus sensible à leur sort, les médias commencèrent à s'intéresser directement aux conditions d'expropriation. Avec des titres comme : *Le grand dérangement des populations de Sainte-Scholastique* : «[...] on ne peut s'empêcher de constater l'apathie, le manque d'ardeur des cultivateurs qui cultivent leur terre pour la dernière année, ou d'un curé qui a perdu 700 paroissiens, ou d'une mère de famille qui a quitté son village natal où elle ne connaît ni le curé, ni l'épicier, ni le marchand, ni le médecin, encore moins ses voisins»

(Chalvin, 18 juillet 1972, p. 12). Quand les expropriés prenaient connaissance de ces articles, cela ne les aidait certainement pas à accepter l'expropriation. Tous ces facteurs fomentèrent l'émergence d'une mobilisation sociale contre le projet. Leurs frustrations allaient donner naissance au CIAC et il allait occuper la place publique. Le 6 décembre 1972, Gilles Provost résume le premier communiqué du CIAC :

Des expropriés sont révoltés

Dans un communiqué émis hier, le CIAC [...] de Sainte-Scholastique réclame du nouveau ministre fédéral des transports, M. Jean Marchand, une enquête sur la façon dont on a traité les gens depuis 1969, dans tous les dossiers de l'expropriation.

[...]

Le communiqué du CIAC parle même de *mensonges, de menaces et de chantage* relié aux discussions avec les *expropriés non-règlés* (Provost, 6 décembre 1972, p. 2).

C'est ainsi que commença une vraie bataille politique des expropriés de Sainte-Scholastique et des 15 autres paroisses (ville de Mirabel à partir de décembre 1972) avec le gouvernement fédéral. Ils commencèrent à se servir des médias pour faire valoir leurs droits. En plus, c'est exactement ce genre de nouvelles qui se vendent bien, alors ils allaient finalement avoir le droit de parole et un poids considérable face au gouvernement.

Tous devaient négocier avec le fédéral pour leur règlement. S'ils n'arrivaient pas à un accord, ils devaient alors aller en cour pour défendre leurs points. Le CIAC voulait rendre ces informations publiques et les utiliser contre le gouvernement. Alors, [...] un certain Jean-Paul Raymond, cultivateur exproprié, [...] soumi[t] son cas à la court fédérale dans le but de faire une cause type qui pourrait servir à ces concitoyens expropriés» (Collectif, 5 février 1973, p.3). Le but était de démontrer que les règlements étaient

injustes et ne donnaient pas la chance aux expropriés de se relocaliser dans les mêmes conditions. En voici un exemple : «M. Raymond a reçu 65 000\$ pour une terre [...] que ses propres évaluateurs estiment à 160 000\$» (ibid.). Pourquoi le gouvernement fédéral agissait-il de la sorte sur le territoire? Plusieurs citoyens commencèrent à penser qu'Ottawa avait un agenda caché. D'ailleurs, un rapport secret du BANAIM fut rendu public, voici son interprétation :

[...] le rapport suggère carrément au gouvernement d'augmenter chaque année le taux de location des maisons et des fermes, même si d'une année à l'autre, les services commerciaux et communautaires vont diminuant. Cette façon de procéder permet au gouvernement de profiter de la plus-value des terrains au détriment des anciens propriétaires-cultivateurs [...] (Chalvin, 8 février 1973, p. 7).

Alors, on venait d'avancer que le gouvernement utilisait une partie du territoire pour financer son projet. Les locataires payaient leurs loyers au gouvernement jusqu'à ce que leurs terres soient sollicitées. Gérard Monette dut porter sa cause devant les autorités fédérales, mais sans succès.

La Régie ne possède aucune compétence pour rendre une ordonnance prolongeant un bail ou fixant un loyer concernant une propriété appartenant au gouvernement canadien.

[...]

Le ministère lui annonçait en même temps qu'il devait consentir au renouvellement de son bail le 1^{er} août dernier à une augmentation de 70\$ à 85\$ par mois, et qu'à défaut d'agréeer, il était invité à quitter les lieux (Dufresne, 10 octobre 1973, p. 1).

Les expropriés devaient accepter les règles du fédéral dans le système, ou sinon, se battre contre le système

Les membres du CIAC devenaient de plus en plus organisés et pour faire profiter de leur connaissance aux futurs expropriés de Pickering, ils décidèrent de se joindre à eux : «*Sainte-Scholastique et Pickering font cause commune* : [...] une centaine de personnes de

Sainte-Scholastique étaient attendues aujourd’hui pour protester contre la construction des deux aéroports [devant l’hôtel de ville de Toronto] » (Collectif, 4 octobre 1973, p. 7). Le fait de partager une même bataille aida les deux partis. De cette façon, le CIAC put mieux connaître les conditions d’expropriation de Pickering. Il s’agissait vraiment de *deux poids, deux mesures* (voir l’annexe IV). Lors de la venue de Jean Marchand à Sainte-Scholastique pour annoncer le versement de montant *ex-gracia* à la population, afin de calmer leur colère, le CIAC avait organisé le décor pour illustrer les injustices entre les deux cas :

Il fallait comprendre l’astuce des deux étalages d’oranges et de pommes de terre installées derrière la tribune où les dignitaires fédéraux allaient tantôt prendre place : les oranges, c’est Pickering, où les expropriés ont reçu pour leur terre 2500\$ l’acre, et les pommes de terre Sainte-Scholastique, où la moyenne des montants versés pour un acre²³ varie entre 200\$ à 300\$ (Dufresne, 10 octobre 1973, p. 1).

Même si les conditions étaient meilleures en Ontario, les expropriés de Pickering doutaient aussi des avantages du projet. Lors de sa campagne électorale de 1974, Pierre Elliott-Trudeau dut faire face « [...] aux interpellations et aux huées [...] d’une quarantaine de personnes opposées au projet de construction de l’aéroport international de Pickering [...]» (Collectif, 3 juin 1974, p. 2). Évidemment cela ne représentait pas l’opinion de toute la population. La ville de Toronto croyait en ce projet, mais ce qu’on pouvait lire dans les médias faisait peur à la population, on ne voulait surtout pas un deuxième Sainte-Scholastique.

²³ Il y eut plusieurs confusions dans les médias et même dans les documents du gouvernement au sujet de l’unité de mesure des terres. Certains calculaient en acre et d’autres en arpent en utilisant les même montants d’argent. Peu importe la mesure utilisée, la conclusion reste la même : pour la même superficie, les expropriés de Pickering recevaient un montant dix fois plus élevé qu’à Mirabel.

Pendant ce temps à Mirabel, on approchait de la grande ouverture. Le nouvel aéroport restait synonyme de modernité, «*Montréal-Mirabel : à 100 à l'heure à bord du TRRAMM* [Transport Rapide Région Aéroportuaire de Montréal et Mirabel] : En 1980, plus de 100 000 personnes prendront le TRRAMM [...] pour amener en 25 minutes les voyageurs de la gare centrale à Mirabel» (Nadeau, 27 mars 1974, p.1). Cela allait rendre l'aéroport d'une accessibilité comparable aux grandes métropoles mondiales, un argument fort intéressant pour la population. Ces promesses diffusées par les médias ne pouvaient ralentir l'ardeur des «contre-expropriations», ils continuaient à protester : «[d]ix-huit autobus remplis de citoyens dont les propriétés ont été ou seront acquises par le fédéral sont arrivés sur la Colline parlementaire où les gens ont fait savoir leur insatisfaction [...]» (Collectif, 7 novembre 1974, p. 2). Cette manifestation fut très animée et tout le pays en prit connaissance. À la télévision, on pouvait voir une manifestante brandissant une poupée de Monsieur Trudeau grandeur réelle se faire tabasser, piler dessus et brûler. Il ne faut surtout pas oublier la popularité de Trudeau à l'époque, en particulier chez les anglophones. On venait de brûler symboliquement le premier ministre du Canada. Le message était clair : on ne reconnaissait plus son autorité sur le territoire de Mirabel. Les politiciens durent réagir à cette démonstration d'insatisfaction à saveur nationaliste et les partis d'opposition en profitèrent aisément autant à Ottawa qu'à Québec. Le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, posa la question suivante à l'Assemblée Nationale : «Est-ce que les citoyens de Sainte-Scholastique sont encore des Québécois qui peuvent compter sur leur gouvernement [provincial] quand ils sont mal pris ou si ce sont

des otages qui ont été vendus en même temps que le territoire au fédéral?» (Lesage, 12 décembre 1974, p. 2). Le Parti Québécois demandait donc au gouvernement de se positionner et écouter les revendications des expropriés pour pouvoir faire pression sur Ottawa.

Ce bouleversement médiatique allait en la faveur des «contre-expropriations» de Mirabel et aussi ceux de Pickering. En effet, quelques jours avant l'ouverture du nouvel aéroport international de Montréal, on annonça l'interruption des travaux de l'aéroport de Pickering. Cette décision venait du gouvernement provincial, chose qu'Ottawa n'aurait pas acceptée venant de Québec. Le ministre des Transports utilisa encore le chantage économique pour influencer l'Ontario :

Visiblement ennuyé par la décision du premier ministre Davis de mettre Pickering sur les tablettes, M. Marchand a laissé entendre hier que le trop-plein de la circulation aérienne de la région torontoise sera dirigé vers l'aéroport international de Mirabel [...] (Guénard, 26 septembre 1975, p. 2.).

Alors si le projet de l'aéroport de Pickering avait vu le jour, Mirabel aurait eu encore moins de vol, donc Toronto aurait été en compétition directe avec Montréal. Mirabel était déjà malencontreusement en concurrence avec Dorval, elle n'avait pas besoin d'un second compétiteur. D'ailleurs, six mois après son ouverture, son achalandage était bien inférieur aux prédictions du gouvernement : «Depuis l'ouverture [...], il y eu un mouvement de 5000 passagers par mois, soit moins de 200 passagers par jour en moyenne, ce qui est minime» (5 avril 1976, p. 10).

Évidemment, le jour de l'inauguration de Mirabel, il y eut une manifestation. Elle ne fit pas tant de bruit, car les médias se concentrèrent sur la cérémonie et l'atterrissage du premier avion. Par contre, les expropriés n'allaient pas cesser leur lutte, car les conditions ne s'amélioreraient guère sur le territoire. En voici un bon exemple :

Les expropriés de Mirabel mécontents contre Ottawa

[...] les expropriés ont reçu récemment des avis de cotisation du ministère du revenu du Canada les enjoignant de payer des impôts sur les paiements *ex-gracia* qu'ils ont reçu depuis 1973. Quelques expropriés ont aussi reçu des avis de cotisation du ministère du revenu du Québec. Ensemble, les deux ministères réclament 40% des sommes versées.

Les expropriés refusent de payer cet impôt, levé en vertu de la nouvelle loi d'expropriation, auquel ils n'étaient pas assujettis en 1969 (Duhamel, 18 mars 1978, p. 10).

En effet, la nouvelle loi empêchait les gouvernements de retirer de l'impôt sur les compensations versées aux expropriés, mais à Mirabel on refusait de l'appliquer. Donc, ils continuèrent à se battre en justice contre le gouvernement pendant des années. Sept ans après l'ouverture, on qualifiait déjà le projet d'échec total :

Ouvrage à paraître aux États-Unis, Mirabel : «Un échec mais surtout une rude épreuve pour le fédéralisme canadien»

Mirabel allait être une source de fierté pour le Canada et un modèle pour le reste du monde au début de sa construction. Dix ans plus tard, il est largement considéré comme un échec inqualifiable (Deshaies, 28 octobre 1982, p. 7).

Déjà, les médias qualifiaient Mirabel d'«éléphant blanc». L'expansion des pistes et la création d'autres terminaux étaient en suspension, ni les rails, ni les routes n'étaient construites. Seulement 5 200 acres était utiles à l'aéroport et ses installations sur 97 000 acres. En 1983, Claude Ryan proposa alors la rétrocession de 80 000 acres. «Selon la preuve recueillie par les députés [...], la superficie maximale qu'Ottawa devrait retenir pour des aéroportuaires ne devrait pas dépasser 17 000 acres» (Ryan, 12 mars, p.3). Le

gouvernement libéral ne voulait pas revenir sur sa décision, pensant qu'il allait paraître faible devant le Québec. Les expropriés pourront enfin entendre justice avec le changement de gouvernement, en 1984 :

Justice pour les expropriés

De tous les dossiers hérités du régime libéral par le prochain cabinet conservateur, il n'en est pas de plus grave peut-être, de plus urgent au Québec que celui des terres de Mirabel. En tout cas, le règlement qui s'y impose après quinze ans sera un premier test du «changement» auquel M. Brian Mulroney veut loger désormais l'administration fédérale (Leclerc, 13 septembre 1984, p. 10).

Ce fut une priorité de son gouvernement et il réalisa la rétrocession de 80 000 acres de terre, tel que revendiqué par le CIAC. Ce fut la fin de quinze années de lutte difficile avec le Parti Libéral du Canada.

Si les médias n'avaient pas été intéressés à cette cause, le CIAC et les expropriés n'auraient pas eu le même pouvoir face au gouvernement. En effet, ils influencèrent la perception que l'on avait au sujet de l'expropriation. Par leurs manifestations, leurs études et moyens de pression, les militants réussirent à manipuler l'opinion publique en leur faveur. S'il n'y avait pas eu toute cette résistance face au projet, peut-être que Mirabel aurait fonctionné? Peut-être Montréal aurait-il conservé son titre de métropole du Canada, mais à quel prix?

Chapitre V – Les collaborateurs

Dans toute cette histoire, les Québécois ont surtout entendu parler des expropriés s'étant mobilisés contre, c'est-à-dire les membres du CIAC. De 1969 à aujourd'hui, il s'est publié des milliers d'articles à ce sujet. Pourtant, il y avait une partie de la population expropriée qui était pour et des «indifférents». Pour bien comprendre le processus de formation de la résistance, il faut aussi prendre en considération le point de vue des gens qui étaient pour et même celui des «indifférents». Comment expliquer qu'environ 40% de la population ne se soit jamais mobilisée contre cette expropriation abusive? Il y a plusieurs possibilités qui seront explorées dans ce chapitre. La première partie sera dédiée aux «pro-expropriations» et la deuxième aux «indifférents». Il faudra essayer de comprendre pourquoi certains expropriés appuyèrent le projet et quels étaient leurs intérêts. Il fallait certainement qu'ils entrevoyent des possibilités d'enrichissement et/ou d'élévation sociale pour accepter ces désavantages. Ensuite, le plus difficile sera d'analyser le positionnement des «indifférents», car ils n'ont pas laissé beaucoup de traces derrière eux. Ces gens ne se sont pas positionnés et ils ont fait ce qu'on leur a demandé de faire. Ils donnent une impression d'indifférence face à la situation, mais ce n'est pas toujours le cas dans la réalité. Voilà où se trouve la principale difficulté. C'est-à-dire que la ligne est mince entre ce qui peut paraître de l'indifférence et le positionnement, car l'indifférence totale est assez rare.

En réalité, les «pro-expropriations» et les «indifférents» étaient des collaborateurs au projet. Théoriquement, si on ne s’y oppose pas, cela veut donc dire que l’on suit les directives du gouvernement et toutes les règles qui entourent l’expropriation. Les vrais «indifférents» ne nuisent absolument pas au gouvernement et collaborent d’une certaine façon passive à la réalisation de ce projet. Il y a plusieurs similitudes théoriques en ce qui concerne leur position, sans être exactement identique. C’est pourquoi, je commencerai par analyser le cheminement des «pro-expropriations», pour ensuite aborder le cas des «indifférents» et je terminerai par élaborer les avantages de la collaboration.

Les pro-expropriations

Une expropriation ne se fait jamais sans heurts. Dans bien des cas, elle est un mal nécessaire à l’expansion et au développement d’un territoire donné pour le «bien collectif», au détriment d’une minorité. Si elle est réalisée de façon humaine et respectueuse, les gens auront moins tendance à la contester. Évidemment, la raison de l’expropriation doit être légitime et comprise par la population touchée. Au Québec, la nécessité de construire un nouvel aéroport n’était pas remise en question. Déjà Dorval commençait à être trop petit pour la demande nationale et internationale. De 1969 à 1972, les agriculteurs de Mirabel avaient une certaine confiance envers le gouvernement qui disait réaliser ce projet «pour le

bien commun, pour l'avenir du Québec et du Canada». Mais qu'est ce que le «bien commun»? Qui allait profiter de cet aéroport? Dans le cas de Mirabel, ce n'est qu'une infime partie des expropriés qui en profita. En effet, la majorité de la population expropriée était des agriculteurs, donc la construction d'un aéroport et l'implantation d'entreprises dans sa zone périphérique n'allait pas nécessairement les intéresser. Quelques uns décidèrent de faire le saut dans le monde des affaires ou de changer de professions par rapport aux besoins de l'aéroport, mais très peu. Alors, ceux qui en profitèrent étaient déjà des gens d'affaire, des politiciens, des notaires, des avocats, etc. Selon André Bouvette, il s'agissait d'une domination hégémonique de classe où l'État favorisa les intérêts économiques des classes supérieures, tout en s'auto justifiant au reste de la population par une rhétorique du progrès économique : « [...] pour qu'ils acceptent librement leur assujettissement, pour qu'ils accomplissent tout seul les gestes et les actes de leur assujettissement aux conditions d'exploitation» (Althusser, 1970 : p. 36). Puisque le gouvernement promettait beaucoup à la population, plusieurs se laissèrent séduire par ce discours et collaborèrent. Il ne faudrait pas croire que ces positions étaient immuables à travers le temps. Certains étaient pour de 1969 à 1972 et ont été contre par la suite ou, ils changèrent simplement d'avis à un moment donné au cours de l'expropriation.

Pourquoi construire le plus grand aéroport au monde, «la porte d'entrée de l'Amérique du Nord»? Selon Marx, la marchandise est la base élémentaire de la richesse, donc le but premier de cet aéroport devient la circulation de la marchandise et contrôler sa

distribution (Marx, 1971 : p. 73). Être la «porte d'entrée de l'Amérique du Nord», c'est devenir la «plaque tournante» économique du continent. En 1969, Montréal était la métropole du Canada et se voyait devenir encore plus grande et importante. En construisant cet aéroport, ces buts semblaient plus facilement atteignables. L'importance d'un aéroport international sur l'économie d'une ville est capitale. Il est facile de vérifier ce fait au Canada. Si Toronto est aujourd'hui la métropole canadienne, c'est en grande partie grâce à la décision d'Air Canada, avalisée par le gouvernement Trudeau, de redonner le titre d'aéroport international du Canada à Toronto, au lieu de le laisser à Mirabel, à partir de 1977. Alors, pour les hommes d'affaire de la région de Mirabel, la création d'un nouvel aéroport était une très bonne nouvelle. Plusieurs agriculteurs pensaient pouvoir en tirer profit, même s'ils allaient devoir délaissé leurs activités et leurs propriétés.

Avant l'expropriation, les instigateurs du projet véhiculaient que le nouvel aéroport allait favoriser le développement économique de la région et qu'il allait créer 100 000 emplois. Le gouvernement Trudeau justifiait cette expropriation massive par un discours sur le développement :

On a peine à imaginer le fourmillement énorme, mais ordonné qu'elle habitera bientôt lorsque les voyageurs y afflueront au rythme de 4, puis 6, puis 10 millions par année. [...] Ce que nous voyons sera, d'ici 50 ans, multiplié par 6. Le projet entier déborde sur le 21^e siècle qu'il prépare et anticipe. [...] Mirabel en effet annonce l'an 2000. Le bien commun exigeait Mirabel et il est certes impossible d'entreprendre quoi que ce soit de semblable sans causer maints dérangements et des dérangements parfois pénibles. Dans le cas de Mirabel, ils ont été réduits au minimum parce que, je le répète, Mirabel n'est pas une simple affaire de génie civil. Les soucis et les considérations d'ordre technique, écologique et social sont ici en intime interaction. Mirabel n'a rien à voir avec

les brutalités de la révolution industrielle. Mirabel appartient à l'ère postindustrielle (Collectif, 1975).

Voici comment Pierre Elliott-Trudeau inaugura l'aéroport de Mirabel, devant des centaines de politiciens, hommes d'affaires et autres technocrates. Ici comme ailleurs dans le monde, plusieurs gouvernements réalisèrent de tels projets de développement au nom de la modernité. Plusieurs y croyaient et adoptèrent ce discours. Au début, il y avait une certaine excitation populaire face au projet et il était possible d'entrevoir un futur meilleur : «Tout le monde [...] était heureux du développement [et] de la création d'un aéroport sur le territoire [au] nord de Montréal»²⁴. Cette citation tirée d'une entrevue avec le maire de Mirabel, Hubert Meilleur, illustre un enthousiasme chez les expropriés suite à l'annonce du projet aéroportuaire. Il fut lui-même exproprié en 1969 et il en tira profit. Il ne serait pas maire de cette ville s'il n'y avait pas eu d'expropriation. Plusieurs autres, comme lui, supportèrent le projet jusqu'à sa fermeture, comme Pierre Jetté, directeur de la Chambre de commerce de Mirabel. Monsieur Jetté croit encore qu'ils vont devoir rouvrir Mirabel dans les prochaines années, de même que Monsieur Meilleur. Cela demeure une possibilité, sachant que Dorval ne répond plus à la demande depuis des années. Par contre, Monsieur Meilleur et Monsieur Jetté n'étaient pas des agriculteurs dans l'âme, mais plutôt des hommes d'affaire. Donc, de laisser leurs activités agricoles n'était pas un enjeu aussi important. Au tout début, même chez les agriculteurs passionnés, il y avait confusion et plusieurs espéraient s'enrichir avec le développement éventuel de la région : « [t]out le monde était excité de ça. Content non, on ne peut pas dire content parce qu'on n'était pas

²⁴ Entrevue filmée avec Hubert Meilleur, maire de Mirabel.

assez sûr, c'était l'incertitude»²⁵. De plus, on assurait aux expropriés un excellent traitement et de très bonnes compensations. Personne n'aime être exproprié, mais tout à un prix. Alors, le gouvernement leur disait qu'ils auraient de meilleures conditions de vie, avec un règlement juste, la création d'emplois et un avenir meilleur pour leurs enfants : «[...] le gouvernement nous disait ça quand ils [les représentants de ce dernier] étaient venus nous [l'] annoncer à la salle de l'église [de] Sainte-Scholastique, que les gens seraient bien payés, qu'on serait réglé humainement et [...] qu'il y aurait beaucoup d'ouvrage par la suite»²⁶. Donc, avec ce discours rassurant, une partie de la population s'est rangée du côté du gouvernement et travailla pour faire la promotion de l'aéroport et collabora à son développement, ce qui était tout à fait légitime.

À prime à bord, le fait de devoir quitter sa demeure et/ou sa terre que l'on possède depuis plusieurs générations est une obligation qui suscite de grands dérangements. On aurait tendance à croire que la population n'accepte pas de partir, spécialement si elle remet en doute la légitimité de l'expropriation. Si c'est le cas, la formation d'un mouvement de résistance sur le territoire serait plus propice. Toutefois, 40% de la population ne s'est jamais mobilisé contre. Barrington Moore croit que c'est parce que l'esprit de résistance n'existe pas chez chaque être humain (Moore, 1978 : p.459). Cela doit dépendre du contexte social et des croyances de chacun. En fait, il faut être capable de cibler l'élément déclencheur de la résistance. Dans chaque cas, il s'agit d'une souffrance quelconque et

²⁵ Entrevue filmée avec Réjean Éthier, exproprié.

²⁶ Ibid.

celle-ci, aussi pénible peut-elle être, n'est pas toujours perçue négativement par celui qui la vit. Comme le relève Moore :

Une chose que l'on peut assurer avec peu de doute, est que la souffrance sous la forme de la faim, de l'abus physique ou la dépravation du fruit d'un dur labeur est objectivement douloureux pour l'être humain. Personne ne cherche la souffrance pour la souffrance. Même les ascètes s'imposent la souffrance à d'autres fins, comme sauver leurs âmes, se libérer des obligations sociales ou contrôler l'univers (ibid. : p.460)²⁷.

Pour cette raison, peut-être croit-il que la résistance n'existe pas chez les personnes comme les ascètes. Il s'agit plutôt d'un choix personnel avec lequel ils jouissent de certains avantages. L'esprit de résistance est peut-être présent en eux, comme dans chaque être humain, mais ils ne sentent pas le besoin de se rebeller, car leurs croyances dominent leurs souffrances.

Après 1972, jusqu'à 60% des expropriés de Mirabel se sont mobilisés contre le projet, car ils jugeaient leur souffrance plus importante que l'effort qu'ils devaient mettre pour contester l'expropriation. Alors, pourquoi le reste de la population ne s'est-elle pas mobilisée ? Pourtant, ils vivaient tous la même expropriation. Leur point en commun : tous voyaient la possibilité de s'enrichir avec le projet aéroportuaire. Ils devaient quand même être expropriés, donc ils vivaient les mêmes souffrances que les autres expropriés, mais comme dans le cas des ascètes, ils ne voulaient pas souffrir pour souffrir, mais bien pour s'enrichir. Dans le cas des ascètes, ils acceptent la souffrance, car ils ont la foi, tandis

²⁷ Traduction libre.

que les *pro-expropriations* l'acceptent, car ils croient au discours du développement du gouvernement Trudeau.

Les indifférents

De nos jours, on parle rarement de la «zone grise». Que ce soit à la télévision, à la radio ou dans les journaux. À l'heure du sensationnalisme et de la «dictature de l'image», les «indifférents» sont laissés pour contre. Pourtant, l'analyse de leur positionnement (ou non-positionnement) est essentielle à la compréhension des phénomènes sociaux. De plus, les dits «indifférents» ne le sont pas nécessairement toujours. Ils peuvent très bien se positionner pour ou contre, sans que cela soit apparent.

Cette «zone grise» est difficile à identifier et à expliquer. Il est difficile de délimiter le positionnement d'un individu face à une cause, du simple fait qu'il peut lui-même être partagé ou qu'il ne veuille pas faire part de son positionnement par crainte du jugement des autres ou de la répression. Ici, le terme «indifférent» sera utilisé pour désigner les gens ne posant aucun geste de résistance ou d'appui au projet, donc présentant une apparence d'indifférence. Alors, comment expliquer cette position ? Il y a plusieurs facteurs à considérer. Tout d'abord, l'institutionnalisation de l'injustice. Même dans les sociétés dites égalitaires, il y a toujours des rapports de force, de domination et de soumission. Dans les

petits groupes, comme des tribus, ces rapports de force sont souvent justifiés par l'âge, l'expérience ou l'accomplissement personnel. Lorsqu'il y a complexification sociale, il est possible d'observer, presque inévitablement, un processus de stratification sociale donnant lieu à une institutionnalisation de l'injustice. C'est-à-dire que cela n'est plus justifié par l'âge, l'expérience ou l'accomplissement, mais bien par un statut, une position sociale reconnue par le pouvoir légitime. Donc, de génération en génération, il devient possible pour l'un de naître dans un rang élevé et pour l'autre, au plus bas de l'échelle sociale. Pour garantir la survivance de ce système de classe : « [l]es êtres humains se servent de l'autorité pour coordonner les activités de la population. Ce phénomène se retrouve dans toutes les sphères de la vie sociale et existe à différents niveaux dans toutes les sociétés» (Moore, 1978 : p.15)²⁸. Par conséquent, la population a généralement tendance à se soumettre à l'injustice légitimée par l'État. Dans le cas de Mirabel, une partie importante de la population accepta (surtout avant 1972) leur expropriation, car cela leur avait été demandé (ou plutôt imposé) par l'autorité suprême du pays. Certains, comme Bourdieu, croit qu'il y a une tendance à accepter d'emblée l'autorité de l'État, comme il en a été question dans les cadres théoriques. Ces formes de pouvoir existent depuis la naissance chez l'individu et il ne remet pas en question leurs légitimités. Pour cette raison, même s'il y avait un bouleversement social suite à l'expropriation, les gens croyaient que le gouvernement savait ce qu'il faisait. Selon Moore, il n'y a pas de modèle récurrent de «sens d'injustice» dans le monde (ibid. : p.77). Donc, l'injustice peut être perçue différemment en relation

²⁸ Traduction libre.

avec le contexte sociopolitique. Ce qui est injuste pour un Québécois peut être un traitement normal pour quelqu'un vivant ailleurs dans le monde. L'institutionnalisation des classes est un moyen pour le pouvoir de faire accepter sa position sociale. Moore parle d'«étiquette» sociale. Elles «[...] sont une forme d'inhibition afin d'enseigner aux gens quelle est leur place. Le résultat est une acceptation des codes et standards sociaux détenus par ceux en contrôle de la situation» (ibid. : p.78). Alors, les classes les plus basses acceptent ces conditions. Par conséquent, la formation d'une résistance organisée devient plus difficile. Encore une fois, il faut se rappeler que le positionnement politique n'est pas figé dans le temps. Par exemple, tous les intervenants de cette étude pouvaient être classés comme «indifférents» au début de l'expropriation. Ils faisaient confiance aux fonctionnaires du gouvernement, car ils croyaient qu'«avec tous les experts qu'ils ont, [l'expropriation] devait être pour le *bien commun*»²⁹.

Le droit à la propriété privée est primordial dans notre société. Il s'agit d'ailleurs de la base fondamentale de notre système capitaliste. Comme on l'a vu, la perte de la propriété a inévitablement des répercussions importantes chez l'individu. Comme Hegel, Robert Castel croit que les individus peuvent perdre beaucoup plus que leur propriété privée : « [...] l'individu doit pouvoir s'appuyer sur la propriété afin d'exister pour lui-même [...]» (Castel, 2005 : p.31). Le 27 mars 1969, à 14h25, 12 000 personnes venaient de perdre leur propriété privée. Il est vrai de dire que plusieurs cessèrent d'«exister» suite

²⁹ Rita Lafond, expropriée.

à cette annonce. Il y eut plusieurs cas d'alcoolisme, de dépression et même de suicide sur le territoire. Cependant, la situation est distincte chez les «indifférents» : «[...] des individus tombent dans la sujétion lorsqu'ils n'ont pas eux-mêmes de quoi conduire leur vie en mobilisant des ressources qui puissent assurer leur indépendance» (ibid. : p.33). Il est hors de tout doute que ces gens avaient perdu leur indépendance. Il faut se rappeler que tout avait été exproprié et tous étaient dépendants du fédéral dès l'annonce de l'expropriation. Selon l'auteur : «[l]'idée est qu'il faut disposer d'un minimum d'indépendance économique pour être politiquement indépendant» (Ibid. : p. 39). À vrai dire, plusieurs ont été désarmés politiquement, ayant perdu leurs points de repère et leur sécurité matérielle. D'autres eurent l'impression d'avoir été dupés par leur gouvernement, ce qui provoqua une perte de confiance et un désintérêt envers la politique.

Dans cette analyse, il faut aussi considérer les croyances et les valeurs véhiculées par l'État. Dans sa démarche pour essayer de comprendre l'obéissance et la révolte, Moore utilise l'Inde comme modèle d'analyse. Il raconte l'assujettissement d'une classe sociale qu'il appelle : les «intouchables» (Moore, 1978 : p.57). Ces derniers acceptent leurs horribles conditions de vie, car ils croient en la réincarnation et selon leur cosmologie, ils passeront à un autre niveau, à une condition supérieure dans leur prochaine vie. Ici, l'État se sert de la religion pour légitimer les injustices sociales. La cosmologie était présente bien avant, mais lorsque le pouvoir et les représentants religieux s'unissent, la religion devient au service du pouvoir pour contrôler la population. Aujourd'hui, la religion n'a

plus le même impact sur la société, spécialement dans nos sociétés occidentales. Lors des grandes colonisations, on justifiait l'invasion territoriale par l'évangélisation des *sauvages*. En 2008, il serait difficile d'imaginer l'invasion d'un territoire au nom de Dieu en Occident. Maintenant, au sein des sociétés capitalistes néolibérales, on se donne le droit d'envahir un autre pays au nom de la «démocratie et de la liberté». Le vocabulaire change, mais les raisons fondamentales restent les mêmes : la domination de l'«autre». L'État canadien agit de la même façon pour justifier son projet. Lorsque les dirigeants réalisèrent l'expropriation de Mirabel, ils l'ont fait au nom du développement; un autre motif qui peut sembler valable pour la population. Le développement proprement dit devrait servir le «bien commun» dans le présent et dans l'avenir. Mais qu'est-ce que le «bien commun» ? «Le bien commun, ce peut être la création d'une usine de fabrication de pièces automobiles. On devra exproprier pour la construire, elle peut fonctionner pendant quelques années et par la suite, les terres seront détruites à jamais, c'est ça le bien commun»³⁰.

La coopération et ses avantages

Barrington Moore utilise un cas d'extrême répression pour essayer de comprendre les mécanismes d'opposition et de coopération et pour l'appliquer dans le contexte social contemporain. «Dans les camps de concentration nazis, certains résidents juifs ont fini par

³⁰ Entrevue filmée avec André Bouvette, anthropologue.

accepter l'autorité morale de leurs oppresseurs [...]» (Moore, 2005 : p. 64)³¹. À leur arrivée, les militaires séparaient stratégiquement les familles afin de détruire les liens sociaux, ce qui rendait la mobilisation beaucoup plus difficile. Cette technique était souvent utilisée en temps de guerre, d'occupation ou de colonisation, comme cela fut le cas avec la déportation des Acadiens. Barrington Moore releva que dans les camps de concentration, ceux qui coopéraient étaient davantage respectés des SS, comme ceux qui acceptaient les postes dans la police juives. Évidemment, peut-être étaient-ils d'avantage respectés des officiers, mais méprisés de la part de leurs confrères juifs. Pour rendre les prisonniers complètement dépendant aux SS, ils contrôlaient même leurs heures de toilette. Au sein de ce régime bien contrôlé, où il n'y a plus aucune liberté, les prisonniers devenaient méfiants entre eux, ne sachant pas qui coopérerait ou non.

Ce modèle est bien loin de la réalité de Mirabel en termes d'atrocités, mais illustre bien les bases de l'obéissance sociale et de la coopération. À Mirabel, les familles ne furent pas séparées de la sorte, mais la structure sociale fut détruite. C'est-à-dire que tous les services municipaux et paroissiaux disparaissaient suite à l'expropriation, les laissant sans ressource. Les évincés devaient tous se relocaliser dans un nouveau secteur avec de nouveaux voisins. Souvent, les familles habitaient le même rang pour avoir de la main d'œuvre et du matériel en commun. Malheureusement, il n'était pas toujours possible de déménager à proximité des uns des et des autres. Au Québec, ceux qui collaboraient avec le gouvernement fédéral

³¹ Traduction libre.

avaient un meilleur règlement que ceux qui s’y opposaient. En effet, lorsqu’on contestait, le gouvernement menaçait d’offrir moins pour leurs terres : «[...] on les faisait signer en leur disant : *aujourd’hui, c’est 35 000 pour ta maison, si vous ne signez pas, c’est 5 000 de moins et la semaine d’après, 5 000 de moins*. Ça fait que les gens signaient»³². L’allégeance politique était aussi un enjeu. Si on militait pour le parti ayant réalisé l’expropriation, le Parti Libéral du Canada, on avait des avantages que les autres n’avaient pas : « [...] les amis du régime avaient toutes les facilités. S’ils avaient besoin de faire changer une salle de bain chez eux, les contacteurs arrivaient [et] ça ne coûtait rien. [...] Mais si tu étais contre, toi, tu séchais»³³. Rappelons qu’étant devenus locataires, les expropriés dépendaient du fédéral sur presque tout. Ils envoyaient leur chèque de loyer au BANAIM et ils devaient faire les rénovations nécessaires avec l’accord du fédéral et par le fédéral, tout était contrôlé par le gouvernement sur le territoire. Alors, ceux qui avaient une bonne relation avec le gouvernement et ses représentants avaient, sans aucun doute, un meilleur traitement.

Au lendemain de l’expropriation, ce n’est qu’une minorité qui croyait avoir été victime d’injustice. Les gens ne savaient pas vraiment ce qui allait se passer et ne réalisaient pas l’ampleur de cette expropriation. Ici, la classe politique annonça la plus grande expropriation de l’histoire du pays au nom du développement, ce qui est séduisant pour les *pro-expropriations* et acceptable pour les *indifférents*. Selon eux, tout était justifié et bien

³² Entrevue filmée avec Rita Lafond, expropriée.

³³ Entrevue filmée avec Denis Lauzon, exproprié.

calculé. La population accepta le projet et collabora, du moins au début. Le paysan acceptait sa place et suivait les procédures gouvernementales. «Il faut se soumettre», disaient certains expropriés, «c'est pour le bien de nos enfants». Ce n'est tout de même pas parce qu'ils acceptaient l'expropriation qu'ils n'avaient pas peur pour leur futur ou qu'ils n'étaient pas tristes de quitter leurs terres.

Chapitre VI – Les opposants et l'émergence d'une résistance

Les contre-expropriations

Avec 40 ans de recul et sachant ce qui allait arriver avec ce projet, il est plus facile de comprendre les opposants que les collaborateurs. Dans ce chapitre, il sera question de l'éveil d'une partie de la population, de l'évolution de leur positionnement politique et de l'émergence d'une résistance sur le territoire. Contrairement aux «indifférents», ces derniers ont laissé beaucoup de trace, comme on l'a vu dans le chapitre sur les médias.

Pour qu'il y ait une révolution, Moore prétend qu'il faut «[...] se persuader les uns les autres qu'il est temps de changer le *contrat social*»³⁴ (Moore, 1978 : p.81). Il entend par «contrat social», l'ordre social établi par le pouvoir dit «légitime». Cela inclut la monopolisation de la violence, des classes sociales, etc. Cette prise de conscience est toutefois difficile à cibler dans le temps, car ses débuts sont peu perceptibles, ce qui était aussi le cas à Mirabel. La résistance ne mène pas nécessairement à la révolution. Parfois, les gestes de résistances posés vont faire souffrir davantage le peuple pour qu'il obtienne ce qu'il revendiquait. À Mirabel, il n'y a pas eu de révolution, mais il y a bien eu une résistance. Pour qu'il y ait mobilisation, Moore croit que l'on doit passer par trois étapes

³⁴ Traduction libre.

fondamentales. Premièrement, il faut qu'il y ait une prise de conscience individuelle de la dépendance à un système donné. Deuxièmement, le groupe social doit se défaire de cette dépendance et créer de nouveaux liens. Troisièmement, ils doivent se défaire de l'illusion que cette dépendance est inévitable et permanente (ibid : 461).

Les expropriés qui formèrent le CIAC passèrent par ces trois étapes. Déjà, de passer de propriétaire à locataire était la première forme de dépendance. Ensuite, ils devaient se rapporter aux fonctionnaires du gouvernement pour payer leur loyer, pour demander la permission de faire des rénovations, d'acheter du nouveau matériel, pour savoir combien de temps ils pouvaient rester sur leur terre avant l'éviction, etc. Alors, un certain nombre réalisèrent cette dépendance et se sentirent inconfortables dans cette nouvelle situation. Ensuite, plusieurs d'entre eux commencèrent à trouver des alternatives afin de briser cette dépendance. Au moment de l'élaboration du mouvement du CIAC, ils se rendirent compte que cette souffrance ne devait pas être permanente et inévitable.

En 1969, la population semblait accepter l'expropriation imposée par la construction de l'aéroport. Il est difficile de s'imaginer un scénario pareil sans qu'il n'y ait aucune forme de résistance. En fait, il y en avait probablement, mais elle ne devait pas être en mesure de s'organiser vu les dérangements sociaux mentionnés préalablement. La résistance individuelle précède souvent la résistance organisée. À Mirabel, selon la théorie de James Scott, était-ce une vraie résistance ou une résistance symbolique ? Il s'agissait probablement d'un entre-deux, car la résistance était à la base inorganisée,

individuelle et sans but révolutionnaire et avec les années, elle s'est organisée avec le CIAC, mais ne s'est jamais transformée en révolution (à moins que l'on considère l'échec du projet et la rétrocession des terres comme une révolution locale). Comme on l'a déjà vu, les conditions n'étaient pas favorables à la mobilisation, principalement à cause de l'éclatement des différentes communautés et de l'intimidation du gouvernement Trudeau envers toutes formes de contestation. Comme Scott le mentionne, la résistance existe à plusieurs niveaux et à intensités différentes. Il est très juste de l'analyser sous toutes ces formes, même s'il s'agit d'actes égoïstes. De cette façon, il est plus facile de comprendre le phénomène social dans son ensemble. Voler son patron en dit plus que simplement l'acte de voler son patron. Lorsque les expropriés décidaient de ne pas payer leur loyer ou de ne pas partir de leur demeure, il s'agissait d'une forme de résistance individuelle. Le non respect des lois dictées par le gouvernement fédéral devient une manière de conserver leur dignité par rapport à une autorité qu'ils croyaient abusive.

L'émergence d'une résistance organisée

Après 1972, plusieurs agriculteurs commencèrent à se mobiliser. Même si le projet continuait et allait de l'avant, une majorité d'expropriés étaient mécontents. De plus en plus, ils avaient l'impression que le gouvernement agissait de façon malhonnête et qu'il

continuait sur la même voie. Alors, il y eut une distanciation entre le gouvernement et les «contre-expropriations».

Comme il l'a été mentionné dans la présentation des intervenants, André Bouvette fut un acteur important à la mobilisation des expropriés : «[j]e me suis rendu compte que personne n'était content de ça. Ils disaient : *c'est peut-être bon pour mes enfants, mais pas pour moi, j'ai tout perdu, je n'ai plus rien*»³⁵. Quelque temps plus tard, Monsieur Bouvette réalisa que les recherches de l'ÉZAIM : «[...] sont restées [...] totalement silencieuses sur les aspects psychologique et sociologique de l'expropriation» (Bouvette, 1975 : pp. 2, 3). «On parlait du principe que l'expropriation était une manne qui était tombée sur Mirabel et que les gens avaient cette chance d'avoir été expropriés [...] c'était le progrès qui était arrivé»³⁶. Alors, Bouvette voulut sortir cette lutte de l'ombre en utilisant les médias et tous les moyens de communication possible. Suite à son expérience avec le gouvernement, il transmet toutes les informations qu'il possédait aux expropriés pour aider à la formation d'un front commun : le CIAC.

L'élément déclencheur fut sans doute lorsque les expropriés prirent connaissance de l'expropriation de Pickering en Ontario. Comme il en a été question dans le chapitre sur les médias, il s'agissait aussi d'un projet aéroportuaire, mais avec des règles différentes. En

³⁵ Entrevue filmée avec André Bouvette, anthropologue : 2007.

³⁶ Ibid.

effet, on expropria 17 000 acres pour la construction d'un aéroport en milieu rural, mais ici, les gens obtenaient une moyenne de 2 000 dollars de l'acre, soit dix fois plus qu'à Mirabel et avaient été expropriés sous la nouvelle loi. On peut penser que les terres valaient plus cher, mais ce n'était pas le cas. L'évaluation municipale était similaire dans les deux cas, même que les terres étaient de meilleures qualités à Mirabel. Pourtant, l'expropriation était gérée par le même gouvernement, à la même époque. Les expropriés de Mirabel comprirent que leur gouvernement avait : «deux poids, deux mesures» et ont eu l'impression qu'il considérait les Québécois comme des citoyens de seconde classe (Voir annexe IV).

Que ce soit par leur discours modernisant, en incorporant des organisations pour la défense des droits des expropriés ou en intimidant psychologiquement et physiquement les expropriés, le gouvernement essaya par tous les moyens d'écraser l'émergence d'une résistance organisée. Lors de leurs nombreuses manifestations, ils durent faire face aux forces policières de la Sûreté du Québec de Montréal, et de la Gendarmerie Royale du Canada. Pourtant, il s'agissait d'un nouveau territoire fédéral. En théorie, la Sûreté du Québec n'avait pas le pouvoir d'intervenir à l'extérieur de leur juridiction.

Les confrontations étaient presque inévitables. Après 1972, le CIAC avait réussi à mobiliser environ 2000 membres et ils étaient de plus en plus puissants face au gouvernement, car ils étaient désormais informés. Effectivement, l'organisation voulait briser l'isolement post-expropriation en transmettant le plus d'informations possible aux

agriculteurs, ce qui était leur arme principale. Les 16 paroisses qui étaient parfois en compétition avant l'expropriation se retrouvèrent unies pour une cause : la défense de leurs droits. Il y eut définitivement une prise de conscience sur le territoire : «[...] je me suis ouvert les yeux petit à petit et quand ils se sont ouverts, j'étais renversée. Pour moi, un gouvernement ne pouvait pas avoir d'agenda caché, [...] ils étaient là pour le *bien commun*. J'ai compris bien des choses après»³⁷. Plus les années passaient, plus les forces policières devaient faire face à un groupe informé et conscient qu'ils étaient victimes d'injustices. Le mouvement se montrant de plus en plus fort, l'État utilisait son pouvoir de coercition, encore une fois pour intimider le mouvement. Cela n'arrêta point leur ardeur, ils continuèrent à manifester en trouvant toujours de nouvelles façons d'attirer l'attention des médias. En effet, le CIAC ne manquait pas d'originalité. Par exemple, lorsque les Travaux publics voulurent contrôler jusqu'au conditionnement de leur terres, le mouvement alla épandre du fumier sur leur terrain (Raymond, Boileau, 1988 : p. 187). Un autre cas impliquant les épandeurs à fumier fut celui de l'inauguration de la grange à Rousille. Le gouvernement avait décidé de transformer cette grange expropriée en galerie d'art. Les agriculteurs mécontents voulurent faire «sentir» aux invités de l'inauguration que cette grange avait, d'abord et avant tout, une vocation agricole (ibid : p. 188). Lorsqu'il y avait des injustices commises par le gouvernement, le CIAC voulait que les médias en prennent connaissance et leurs manifestations étaient un bon moyen de le faire, comme celle en réaction au règlement de Bernard Dubois :

³⁷ Entrevue filmée avec Rita Lafond, expropriée.

Ainsi, le dénommé Dubois avait reçu 142 000\$ pour une seule terre, tandis que moi [Jean-Paul Raymond], on m'offrait seulement 54 000\$ pour deux belles terres. En plus, les fédéraux lui avaient versé 300\$ pour déménager ses chiens (ibid. : p. 187). Suite à cette nouvelle, le mouvement imposa un congé aux ouvriers du chantier aéroportuaire : «[...] qu'ils avaient accepté avec empressement» (ibid. : p.188). Le procès Graton attira aussi l'attention des médias. Le CIAC avait transporté des vaches, des fourragères et des tracteurs dans les rues et devant le palais de justice de Saint-Jérôme. Il «[...] fallait voir les petites génisses brouter l'asphalte sous la surveillance de la brigade anti-émeute» (ibid.). À plusieurs reprises, ils essayèrent d'occuper les bureaux du fédéral, comme le BANAIM ou la Société Immobilière du Canada (SIC)³⁸, ce qui fut le cas à plusieurs reprises. Le but n'était pas de vandaliser les lieux, mais bien de ralentir le travail du gouvernement. «Aucun dégât, ni dommage... juste assez de dossiers mélangés pour occuper les fonctionnaires pendant un bon bout de temps» (ibid.). Ce ne sont là que quelques exemples des initiatives du CIAC pour résister à l'expropriation. Mais tout cela ne se faisait pas sans peines. Évidemment, il y avait maintes arrestations et poursuites judiciaires suite à ces actes de désobéissance civile. Que faire lorsque l'État utilise la force et que l'on est certain qu'il est dans le tort? Cela résulta en une escalade de violence générée par la répression policière légitimée par le gouvernement Trudeau. Comme le mentionne Bourdieu en reformulant Weber, «l'État [...] revendique avec succès le monopole de l'usage légitime de la violence physique et *symbolique* sur un territoire déterminé et sur l'ensemble de la population correspondante» (Bourdieu, 1994 : p.107). Dans le cas où la population

³⁸ La Société Immobilière du Canada succéda au BANAIM. Ce fut une initiative de Pierre Elliott-Trudeau pour nommer son ami et ex-ministre libéral, Jean-Pierre Goyer, Président de la société. La SIC existe toujours au Canada. Lorsque les conservateurs prirent le pouvoir (sous Mulroney), Pierre Hardy fut nommé Président de la SIC et ce fut avec lui que le CIAC conclut le règlement final en 1984.

visée réplique par la violence physique, l'État utilise son appareil judiciaire pour juger et sanctionner les contrevenants. Alors, pour décider d'aller contre l'État, il faut vraiment croire en la cause.

Au Québec, le nationalisme fut un facteur d'influence au moment de l'expropriation de 1969. Effectivement, le Québec était en plein changement et les mouvements nationalistes se multipliaient. Il y eut le lancement du Refus Global, ensuite Cité Libre, le Front de Libération du Québec, le RIN, le Parti Québécois, etc. On peut assurer que l'expropriation de Mirabel fut influencée par ce nationalisme. Comme nous l'avons abordé préalablement, les expropriés n'étant pas encore évincés après 1969 vivaient comme locataires sur un grand territoire sous une juridiction fédérale. Les gens croyant vivre une injustice voyaient dans le nationalisme québécois une opportunité de faire valoir leurs droits. Alors, les gens du CIAC étaient plus près du Parti Québécois et de ses valeurs (considérant qu'ils avaient leur appui financier), tandis que les «pro-expropriations» étaient plus près du Parti Libéral du Canada et du Québec. Par exemple, lorsque Jean Marchand alla annoncer la distribution d'*ex-gracia* pour calmer les groupes de pressions, les organisateurs voulaient qu'il soit bien reçu : «les libéraux avaient organisé des autobus pour venir remplir la salle pour ne pas qu'on ait de place»³⁹. Au moment où Jean-Paul Raymond et le CIAC ont découvert leur stratégie, ils se sont assurés que l'église ne compte que des expropriés. Ils choisirent deux hommes bien bâtis pour empêcher quiconque n'étant pas sur la liste des expropriés de faire partie de la réunion.

³⁹ Entrevue filmée avec Rita Lafond, expropriée.

Moore souligne que : [...] le nationalisme fonctionne mieux dans les États qui ont été récemment conquis suite à une guerre, spécialement lorsque l'ennemi occupe ce territoire suite à leur défaite» (Moore, 1978 : p.486). Aborder le thème de la conquête est encore un sujet sensible qui suscite bien des émotions au Québec.

Au Québec, il y a un problème identitaire important. La conquête eut lieu en 1760 et l'«ennemi» occupe et contrôle le pays depuis cette date. En 2009, le nationalisme québécois demeure un mouvement important au Canada. Ce phénomène est aussi perceptible à plus petite échelle. À Mirabel, le territoire fut, en quelque sorte, «conquis» par le fédéral et ce dernier a «occupé» et géré le territoire. Cette situation a encouragé la mobilisation politique des agriculteurs. Parallèlement, le Québec était aussi dans une situation similaire, les expropriés mécontents ont utilisé le nationalisme québécois pour appuyer leur cause. Tous mes intervenants contre l'expropriation affirment s'être rangés du côté des péquistes suite à l'expropriation. D'ailleurs, les gens s'étant mobilisés pour le projet ont souvent accusé le PQ d'avoir fait échouer le dossier, comme Hubert Meilleur. Le maire de Mirabel affirme que : «[...] avec l'arrivée du Parti Québécois en 1976, on a refusé de prolonger l'autoroute 13 [...], la ligne de train jusqu'à Mirabel et à partir de là, le gouvernement fédéral a dit : *écoutez, on vous a construit un aéroport, si vous [ne] voulez*

*pas faire en sorte qu'il fonctionne, ce sera votre problème*⁴⁰. Voici une des versions que

l'on entend souvent. En contrepartie, Bernard Landry répliqua ceci :

Pourquoi est-ce qu'on aurait mis, nous, des milliards de dollars pour les routes [...], pour compléter une œuvre que les fédéraux eux-mêmes ne respectaient pas ? Le gouvernement fédéral n'avait pas le courage de fermer Dorval. On aurait pu avoir une alliance avec eux. S'ils avaient dit : «on met tout sur Mirabel, on ferme Dorval, faites votre partie, nous ferons la nôtre [...]. C'était une situation absurde [...], on voulait avoir deux aéroports dans une ville qui ne pouvait qu'en supporter un⁴¹.

Alors à qui la faute ? Ce n'est pas si facile de déterminer un responsable de l'échec du projet. Il y avait trop de monde qui voulait en tirer profits, il y avait trop de problèmes, de conflits d'intérêts et d'opposition pour que le tout fonctionne. Évidemment que la résistance joua un rôle important dans ce dossier, mais devaient-ils alors accepter ses conditions et se soumettre ? À chaque manifestation, il y avait de plus en plus d'expropriés qui y participaient. Le gouvernement refusait de les reconnaître en tant que mouvement de d'opposition. On leur disait : «[...] *vous êtes qui vous autres? On [ne] vous reconnaît pas.* Quand on arrivait 7, 8 autobus devant le parlement, ils étaient obligés de nous reconnaître et de nous parler. Pourquoi est-ce que notre parole était pesante auprès du gouvernement? Parce ce qu'il y avait 2 000 personnes derrière nous⁴². Les mises en demeure et les procès étaient fréquents. Comme il a été mentionné préalablement, il s'agissait d'une autre méthode d'intimidation : «malheureusement, on s'est rendu compte qu'avec le Parti Libéral [du Canada], plus on avait une bonne procédure avec des bons experts, plus ils engageaient

⁴⁰ Entrevue filmée avec Hubert Meilleur, maire de Mirabel.

⁴¹ Entrevue filmée avec Bernard Landry, ex-premier ministre du Québec.

⁴² Entrevue filmée avec Rita Lafond, expropriée.

de bons avocats pour nous combattre, à coup de millions de dollars»⁴³. Le Parti Libéral du Canada refusa de collaborer avec les expropriés jusqu'à la fin de leur mandat. C'est seulement lors du changement de gouvernement qu'ils purent entendre justice. C'est l'avocat Maître Guy Bertrand qui régla le dossier en faisant promettre au Parti Conservateur du Canada de Brian Mulroney de rétrocéder les terres expropriées en trop. Selon Rita Lafond, ce qui a fait réussir la cause, c'est que les familles se sont embarquées, pas juste les hommes, mais les femmes, les enfants, les vieillards, tout le monde y participaient. La formation d'une résistance sur le territoire fut difficile, mais les expropriés réussirent à former un mouvement fort et arriver à leurs fins.

⁴³ Entrevue filmée avec Guy Bertrand, avocat.

Conclusion

À l'ouverture de Mirabel, il fallait encore justifier l'expropriation, car tout le Canada avait pris connaissance du dossier de l'expropriation à travers les médias. Alors, Pierre Elliott-Trudeau prononça un discours très optimiste sur le nouvel aéroport :

Devant la réussite de Mirabel, je suis sûr que tous les Canadiens éprouveront la même fierté que le gouvernement fédéral. Mirabel s'imposait pour Montréal, pour le Québec, pour le pays tout entier dont l'unité et le bien-être dépendent largement de nos réseaux de transport et de communication. La nécessité du nouvel aéroport n'a jamais fait aucun doute pour nous... Il est donc fort possible que les installations de Mirabel soient d'ici peu de temps plus intensément sollicitées que nous ne l'avions prévu et il se peut aussi que la flexibilité de son plan directeur soit mise à l'épreuve avant la date inscrite à l'échéancier. Certes, ce ne sont pas les gens de Montréal et de la région qui se plaindront de cela (collectif : 1975).

Bien au contraire, la population continua à se «plaindre», et ce, jusqu'à la fin du gouvernement Trudeau.

Suite la rétrocession des 80 000 acres par l'administration Mulroney en 1985, le CIAC continua ses activités quelques années afin d'assurer le respect du règlement final entre le gouvernement et les expropriés. Le Parti Conservateur s'était engagé à rétrocéder les terres en priorisant les anciens propriétaires. Le CIAC s'assurait une revente équitable et continua de représenter les expropriés des 17 000 acres restants de la zone aéroportuaire, mais cessa d'agir en tant que front commun. En 1988, le gouvernement conservateur annonça l'instauration d'un programme de location à long terme pour les 11 000 acres de terres conservées et ce fut aussi l'année du décès de Monsieur Jean-Paul Raymond. Suite à sa mort, les gens les plus près de lui, comme Rita Lafond et Réjean Éthier poursuivirent

leur implication politique. D'ailleurs après la dissolution du CIAC, M. Éthier devint président de l'Union des Producteurs Agricoles de Sainte-Scholastique et reprit le dossier de l'expropriation.

Dans les années 1990, l'achalandage de Mirabel ne s'améliorait pas et la zone dite «tampon» ou de développement était à nouveau remise en question. Seulement 5 200 acres (sur 17 000) étaient utiles, alors on revendiqua la revente des 11 000 acres de terre non utilisés (pour laisser 6 000 acres à l'aéroport). Pendant ce temps, la gestion des baux de location originaires gérés par la Société Immobilière du Canada (SIC) passa entre les mains de Transport Canada. En 1992, Transport Canada légua la gestion des 11 000 acres et des deux aéroports aux Aéroports de Montréal (ADM). En 2002, les ADM annoncèrent le transfert des vols passagers à Dorval pour 2004. Mirabel devint alors le seul aéroport canadien à ne recevoir que du fret cargo. Ainsi, en 2003 l'UPA fonda le comité des 11 000 acres afin de revendiquer la revente totale de ces terres inutilisées. Le Parti Québécois et le Bloc Québécois appuyèrent cette initiative. D'ailleurs, la députée Denise Beaudoin déposa une motion demandant au fédéral de s'excuser pour le grand dérangement de la population de Mirabel, ce qui fut majoritairement refusé :

Que l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement du Canada qu'il présente formellement et officiellement des excuses aux citoyens et citoyennes du Québec qui ont été expropriés par le gouvernement fédéral en 1969 à l'occasion de la construction de l'aéroport de Mirabel (Boileau : 2004).

Cette motion avait été présentée en réaction à la fermeture de Mirabel aux passagers. Le Parti Libéral du Canada, fidèle au passé, refusa de collaborer avec le comité des 11 000

acres. Stephen Harper, alors chef de l'opposition, déposa aussi une motion à la Chambre des communes : «Que la Chambre demande au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour revendre les 11 000 acres de terres arables aux familles et aux agriculteurs qui ont été expropriés de leurs terres pour la construction de l'aéroport de Mirabel» (collectif : 2006). Cette motion fut adoptée par tous les partis d'opposition. Inspiré par son prédécesseur, Steven Harper fit la promesse de rétrocéder entièrement ces terres à la population locale, ce qu'il réalisa le 18 décembre 2006. Évidemment, les anciens membres du CIAC et de l'UPA étaient très heureux de cette décision, mais il y avait encore des mécontents. Dans le chapitre sur les collaborateurs, on a mentionné que le maire et la Chambre de commerce de Mirabel voulaient conserver les 11 000 acres pour le développement industriel de la région et une possible réouverture de Mirabel, pour éviter de ré-exproprier la population. Il est vrai qu'une seconde expropriation ferait mal à la population locale et elle ne l'accepterait probablement pas après l'échec du projet. Pour prouver son point, le maire Hubert Meilleur m'a expliqué que ces 11 000 acres allaient servir au développement économique de la région pour développer des industries. Selon lui, la situation a beaucoup changé depuis 1969, car les agriculteurs locaux ne font plus de l'agriculture familiale, mais ils sont plutôt devenus des industriels agricoles, ce qui ne vaut pas plus pour lui qu'un autre type d'industrie que son administration pourrait implanter dans cette zone.

Dans ce mémoire, j'ai essayé de résumer les positionnements politiques relatifs à l'expropriation de Mirabel. À la base, tout le monde agit en fonction de ses intérêts personnels, avant qu'ils deviennent des intérêts de groupe. En résumant de façon grossière, les «pro-expropriations» voyaient surtout l'argument du développement économique comme facteur de mobilisation. Pour leur part, les «indifférents» croyaient que la non-participation politique était plus avantageuse en termes de temps, d'argent et d'énergie. Les «contre-expropriations» voyaient la création d'un front commun comme la seule solution pour se réapproprier leurs terres qui leur avaient été prises de façon illégitime et irrespectueuse. Comme on l'a vu dans ce travail, cette expropriation fut politique à plusieurs niveaux. Enfin, je peux ici confirmer mon hypothèse de départ : l'expropriation favorisa le positionnement politique sur le territoire de Mirabel. Par la polarisation des intérêts de la population locale et nationale, l'action politique d'une majorité des expropriés était inévitable

Il est vrai de dire que dès le début de ce projet, il y a eu querelles après querelles. Jamais il n'a été possible de satisfaire tous les partis. Encore aujourd'hui, on se demande ce qui arrivera avec l'aéroport Trudeau. Va-t-il y avoir un retour à Mirabel? Si oui, il faut espérer que le gouvernement a tiré des leçons du passé et qu'il respectera ses citoyens. Même si les Aéroports De Montréal (ADM) investissent encore des millions de dollars à l'aéroport Trudeau, Montréal ne pourra pas rivaliser avec les aéroports de Burlington et

Plattsburgh où de plus en plus de Québécois décident de prendre l'avion à cause de leurs bas prix et d'un nombre croissant de destinations internationales.

Bibliographie

- ALTHUSSER, Louis. 1970 : *Idéologie et appareils idéologiques d'État*. Revue La Pensée numéro 151, 172 pages.
- ANDERSON, Benedict. 1983 : *Imagined communities*. Les éditions Verso, Londres, Royaume-Uni, 223 pages.
- BARBEAU, François. 1970 : *L'aéroport de Ste-Scholastique recevra des passagers dès 1974*. Le Devoir, édition du 16 mai, p. 3.
- BARBEAU, François. 1970 : *Les cultivateurs expropriés se disent insatisfaits*. Le Devoir, édition du 16 décembre, p. 3.
- BEAULIEU, Richard. 1969 : *Le choix de Ste-Scholastique : un exemple vécu de la manière dont Ottawa pratique la collaboration avec Québec*. Le Devoir, édition du 5 juin, p. 8.
- BERNIER, Bernard. 1983 : *L'apparition du nationalisme en Occident, Les contextes historiques*. Anthropologie et sociétés.
- BOILEAU, Gilles. 2004 : *Mais où sont donc les gens d'honneur? La colère et le chagrin des gens de Mirabel*.
http://www.histoirequebec.qc.ca/publicat/vol110num3/v10n3_7mi.htm, page consultée le 8 décembre 2007.
- BOILEAU, Gilles et RAYMON, Jean-Paul. 1988 : *La mémoire de Mirabel*. Édition Méridien collection témoignage, Canada, 213 pages.

- BOURDIEU, Pierre. 1994 : *Raisons pratiques*. Les éditions Seuil, Paris, France, 251 pages.
- BOURDIEU, Pierre. 1984 : *Espace social et genèse de classe*, dans *Actes de la recherche en sciences sociales*.
- BOUVETTE, André. 1975 : *Intervention étatique et lutte de classe*. Université de Montréal, Montréal, mémoire de maîtrise, 227 pages.
- CASTEL, Robert. 2005 : *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi - Entretiens sur la construction de l'individu moderne*. Collection Pluriel, les éditions Hachette Littérature, Paris, France, 208 pages.
- CASTEL, Robert : 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*. Folio essais. Gallimard, Paris, France, 490 pages.
- CHALVIN, Solange. 1972 : *Le grand dérangement des populations de Ste-Scholastique*. Le Devoir, édition du 18 juillet, p. 12.
- CHALVIN, Solange. 1973 : *Des citoyens accusent le gouvernement fédéral d'exploiter les citoyens pour assurer la rentabilité maximale du territoire*. Le Devoir, édition du 8 février, p. 7.
- COLLECTIF. 1975 : *Discours d'inauguration de Mirabel*. Archives Radio-Canada, <http://archives.radio-canada.ca/emissions/1207/>. Page consultée le 9 avril 2008.
- COLLECTIF. 1969 : *Le futur aéroport devra être situé au sud de Montréal*. Le Devoir, édition du 3 janvier, p. 3.

COLLECTIF. 1969 : *L'aéroport de Ste-Scholastique, Québec condamne la décision d'Ottawa*. Le Devoir, édition du 1^{er} avril, p. 1.

COLLECTIF. 1970 : *Sainte-Scholastique : 120 bâtiments à démolir*. Le Devoir, édition du 10 juillet, p. 3.

COLLECTIF. 1972 : *Un deuxième aéroport à 50 milles de Malton*. Le Devoir, édition du 3 mars, p. 3.

COLLECTIF. 1973 : *Sainte-Scholastique : Cause type en cour fédérale*. Le Devoir, édition du 5 février, p. 3.

COLLECTIF. 1973 : *Sainte-Scholastique et Pickering font cause commune*. Le Devoir, édition du 4 octobre, p. 7.

COLLECTIF. 1973 : *Interpellations et huées du côté de Pickering*. Le Devoir, édition du 3 juin, p. 2.

COLLECTIF. 1974 : *800 expropriés manifestent devant le parlement fédéral*. Le Devoir, édition du 7 novembre, p. 2.

COLLECTIF. 2003 : *Opinion sur le nouveau nom attribué à l'aéroport de Dorval*. Léger Marketing, Montréal, 4 pages.

COLLECTIF. 2007 : *Le nouveau petit Robert de la langue française*. Sejer, Paris, France. 2837 pages.

COLLECTIF. 2007 : *La sociologie constructiviste*. Wikipédia. www.wikipedia.org. janvier 2007.

- DALLAIRE, Marcellin et MAIRER, Gérard. 1969 : *L'aéroport international, l'aménagement de l'avenir*. Le Devoir, édition du 5 mars, p. 4.
- DESHAIES, Guy. 1969 : *Comme les chemins de fer et les canaux, Sainte-Scholastique favorisera l'Ontario*. Le Devoir, édition du 16 juin, p. 3.
- DESHAIES, Guy. 1975 : *Mirabel se prépare*. Le Devoir, édition du 5 avril, p. 10.
- DESHAIES, Guy. 1982 : *Ouvrage à paraître aux États-Unis, Mirabel : «Un échec mais surtout une rude épreuve pour le fédéralisme canadien»*. Le Devoir, édition du 28 octobre, p. 7.
- DUHAMEL, Alain. 1978 : *Les expropriés de Mirabel mécontents contre Ottawa*. Le Devoir, édition du 18 mars, p. 10.
- DUFRESNE, Jean V. 1973 : *Les indemnités spéciales offertes par Ottawa n'ont pas apaisé la «colère verte»*. Le Devoir, édition du 10 octobre, p. 1.
- HANN, Chris. 2005: *Property*. Chapitre VII, pages 110 à 124. Dans COLLECTIF. 2005 : *A Handbook of Economic Anthropology*. Edward Elgar Publishing, Royaume-Unis, 584 pages.
- FEATHERSTONE, David. 2008 : *Resistance, Space and Political Identities, The Making of Counter-Global Networks*. Blackwell publications, Royaume-Unis, 228 pages.
- FEATHERSTONE, Mike. 1996 : *Localisme Globalism, and Cultural Identity*, dans WILSON, Rob et WIMAL, Dissanayake. *Global/Local. Cultural Production and the Transnational Imaginary*. Durham, Duke University Press, États-Unis, 399 pages.

- GUÉNARD, Michel. 1975 : *Le fédéral interrompt les travaux de terrassement aux abords de Pickering*. Le Devoir, édition du 26 septembre, p. 2.
- LAFOND, Rita. *Le grief des expropriés de Sainte-Scholastique*. Le Devoir, édition du 28 décembre, p. 4.
- LECLERC, Jean-Claude. 1984 : *Justice pour les expropriés*. Le Devoir, édition du 13 septembre, p. 10.
- LEMELIN, Claude. 1972 : *Ste-Scholastique et Pickering, un contraste révoltant*. Le Devoir, édition du 2 septembre, p. 4.
- LESAGE, Gilles. 1969 : *Le nouvel aéroport : St-Scholastique l'emporte*. Le Devoir, édition du 28 mars, p. 1.
- LESAGE, Gilles. 1971 : *Deux fois moins d'emplois moins d'emplois que prévu*. Le Devoir, édition du 28 janvier, p. 1.
- LESAGE, Gilles. 1974 : *Des «otages» à Ste-Scholastique*. Le Devoir, édition du 12 décembre, p. 2.
- LÉVEILLÉ, Gilles. 1972 : *L'aéroport de Dorval sera rentable encore longtemps*. Le Devoir, édition du 4 août, p. 3.
- MARX, Karl. 1971 : *Un chapitre inédit du capital*. Union Générale d'Édition, Paris, France, 318 pages.
- MARX, Karl. 1969 : *Le capital*. Les éditions Garnier le Flammarion, Paris.

MOORE, Barrington Jr. 1978: *Injustice: The Social Bases of Obedience and Revolt*. Sharpe Publisher, Armonk, États-Unis, 540 pages.

MORANDÉ, Pedro. 1994 : *Cultura y Modernización en América Latina*. Cuaderno del Instituto de Sociología, Universidad Católica de Chile, Santiago, Chili.

NADEAU, Michel. 1974: *Montréal-Mirabel : à 100 à l'heure à bord du TRRAMM*. Le Devoir, édition du 27 mars, p. 1.

PROVOST, Gilles. 1972: *Des expropriés sont révoltés*. Le Devoir, édition du 6 décembre, p. 2.

RADIN, Margaret J. 1993: *Reinterpreting Property*. The University of Chicago Press, Chicago, États-Unis, 265 pages.

RIOUX, Albert. 1969: *L'aéroport de Ste-Scholastique... et l'agriculture*. Le Devoir, édition du 26 avril, p. 4.

RYAN, Claude. 1969: *L'emplacement du futur aéroport de Montréal. Trois erreurs grossières de M. Trudeau*. Le Devoir, édition du 6 mai, p.4.

RYAN, Claude. 1970: *L'esprit technocratique et le facteur humain à Ste-Scholastique*. Le Devoir, édition du 17 décembre, p. 4.

RYAN, Claude. 1983: *Ryan propose la rétrocession de 80 000 acres*. Le Devoir, édition du 12 mars, p. 3.

RAYMOND, Jean-Paul, BOILEAU, Gilles. 1988 : *La mémoire de Mirabel*. Les éditions Méridien, collection Témoignage, Montréal, 213 pages.

- RIST, G. 1999: *Definitions of Development, The History of Development. From Western Origins to Global Faith*. Zed Books. Chapitre I, pp. 8 à 24.
- SCOTT, James. 1985: *Weapons of the Weak. Everyday forms of peasant resistance*. Yale University Press, États-Unis.
- SEYMOUR, Michel. 1993: *Partenaria et patriotism*. La problématique autochtone. <http://archives.vigile.net/pol/autoch/seymourpart.html>. Page consulté le 3 novembre 2009.
- SAURIOL, Paul. 1969 : *L'emplacement du futur aéroport*. Le Devoir, édition du 29 janvier, p. 4.
- SAURIOL, Paul. 1970: *Le dossier de Québec sur l'aéroport de Montréal*. Le Devoir, édition du 13 mars, p. 5.
- SMITH, Neil. 1984 : *Uneven development. Nature, Capital and Production of Space*. Basil Blackwell Publisher Ltd. Oxford, Royaume-Unis, 219 pages.
- TREMBLAY, Gisèle. 1971 : *Un problème entre gouvernements et non entre syndicats*. Le Devoir, édition du 6 mai, p. 8.

ANNEXE I

Étude sur le changement de nom de l'aéroport de Dorval

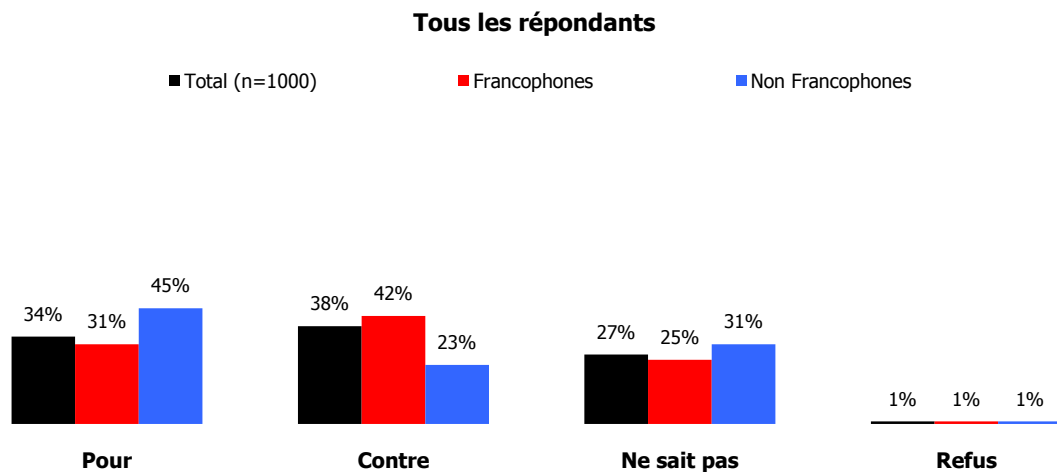
Source : Léger Marketing, 2003.

1. Opinion de la population québécoise

La décision prise par le gouvernement fédéral de renommer l'aéroport de Dorval au nom de Pierre-Elliott Trudeau est diversement perçue par la population québécoise : Plus d'un tiers (34%) de la population exprime son appui à cette décision alors que près de quatre personnes sur dix (38%) s'y opposent.

Il est important de noter que plus du quart des personnes interrogées (27%) n'ont pas su répondre à la question.

Graphique 1.1 QD1. Diriez-vous que vous êtes *POUR* ou *CONTRE* la décision du gouvernement du Canada de Jean Chrétien de renommer l'aéroport de Dorval au nom de Pierre-Elliott Trudeau ?



CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS QUI SONT PLUS NOMBREUX À :

S'ÊTRE PRONONCÉS POUR

S'ÊTRE PRONONCÉS CONTRE

NE PAS S'ÊTRE PRONONCÉS

- | | | |
|--|--|--|
| ▪ Les non francophones 45% | ▪ Les hommes (43%) | ▪ Les femmes (30%) |
| ▪ Les résidents de Québec- Métro (39%) | ▪ Les francophones (42%) | ▪ Les personnes âgées de 18-24 ans (34%) |
| ▪ Les personnes ayant une scolarité de niveau secondaire (40%) | ▪ Les travailleurs manuels (48%) | ▪ Les résidents du Centre du Québec (35%) |
| | ▪ Les personnes ayant une scolarité de niveau secondaire (44%) | ▪ Les personnes ayant une scolarité de niveau primaire (39%) |

ANNEXE II

Statistiques de l'utilisation du territoire

Source : Service des archives de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, Fonds CIAC-expropriés de Mirabel (PO53).

ANNEXE I

Les données contenues dans cette partie proviennent de l'administration de Mirabel du Ministère des Travaux Publics.

L'évolution de la situation en ce qui concerne l'utilisation du sol et la dimension des fermes est la suivante:

	<u>1969</u>	<u>1975</u>	<u>Différence</u>
Nombre de terres	1,164	508	- 56%
Superficie en culture (arpents carrés)	64,637	57,071	- 12%
Superficie moyenne par terre (arpents carrés)	88	164	+ 86%
Superficie en culture (arpents carrés)	56	112	+100%

Les quelques chiffres ci-dessous résument la situation agricole à Mirabel au 1er avril 1976.

1. A l'exception des baux pour la location de commerces ou autres entreprises para-agricoles, les baux sont subdivisés en catégories selon l'une ou l'autre des combinaisons possibles de biens loués: R(Résidence), B (Bâtiments de ferme), T (Terre agricole).
2. La location d'une ferme correspond souvent à plusieurs baux, soit par exemple un bail RBT pour la ferme principale, plus un bail BT ou T pour une terre d'agrandissement.
3. La durée des baux, telle que définie ci-dessous, correspond à la durée totale des baux en cours au 1er avril 1976, et non pas à la durée restant à courir après cette date.

Tableau 1 - Baux agricoles en vigueur par catégorie

Catégorie	Nombre
RBT	259
BT	62
T	118
RT	5
RB	207
B	4
Para-agricole	9
Total	664

Tableau 2 - Terres agricoles: Nombre de baux en vigueur selon la durée du bail

Catégorie	Durée			Total
	1-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	
RBT	82	103	74	259
BT	23	23	16	62
T	51	58	9	118
Total	156	184	99	439

Tableau 3 - Superficies cultivées en arpents² selon la durée du bail

Catégorie	Durée			Total
	1-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	
RBT	6,139.0	10,516.0	9,016.0	25,671.0
BT	1,785.5	2,672.5	2,693.5	7,151.5
T	2,872.5	5,111.0	554.0	8,537.5
Total	10,797.0	18,299.5	12,263.5	41,360.0

Tableau 4 - Superficie cultivée moyenne par ferme en arpents² selon la catégorie et la durée du bail

	Durée			Moyenne
	1-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	
RBT	74.87	102.10	121.84	99.12
BT	77.63	116.20	168.34	115.35
T	56.32	88.12	61.56	72.35
Moyenne	69.21	99.45	123.87	94.21

Enfin un dernier tableau (1) donne une évaluation de l'affection des sols dans le territoire.

	<u>1969</u>	<u>1974</u>	<u>futur prévisible</u>
Aéroport	0	5,384	17,100
Agriculture	45,000	40,000	34,180
Agglomération	2,900	2,900	2,700
Industrie	100	100	3,700
Boisé	30,000	25,000	19,700
Divers	18,131	22,747	18,751
	<u>96,131</u>	<u>96,131</u>	<u>96,131</u>

Aux 34,180 acres consacrées exclusivement à l'agriculture s'ajoutent environ 6,000 acres incluses dans l'utilisation mixte (agriculture industrie) au poste divers, ce qui donne un futur prévisible pour l'agriculture de l'ordre de 40,000 acres.

ANNEXE III

Évaluation des emplois générés par la création de l'aéroport de Mirabel

Emplois à Dorval

Emplois à Ste-Scholastique

Années

1970	9810	xxxxxxx
1974	14518	5239
1976	11400	6378

=>
Le plus gros aéroport du monde ?

Par le tableau ci-dessus on peut voir qu'en 1976 il y aura 1,590 emplois de plus à Dorval qu'il y en a maintenant. Dorval et Sainte-Scholastique sont indépendants. Quand nous parlons des 5,239 emplois, ce sont 5,239 emplois qui ne concernent que l'aéroport de Sainte-Scholastique. L'aéroport de Dorval opérera indépendamment de Sainte-Scholastique et verra aussi avec le temps sa main-d'oeuvre augmentée. Il n'y aura pas de transferts d'emplois entre Dorval et Sainte-Scholastique. Les 7,590 emplois qui seront créés entre 1970 et 1976 à Dorval sont LA CONSÉQUENCE DE L'ÉVOLUTION NORMALE DES OPERATIONS EFFECTUEES SUR LE SITE MONTREALAIS ET DOIVENT ETRE CONSIDERES INDEPENDAMMENT DES 5,239 EMPLOIS CREES A STE-SCHOLASTIQUE.

1.- I.N.R.S.: Institut National de Recherche Scientifique est une création de l'Université du Québec. Cet organisme regroupe lui-même plusieurs sous-comités qui se partagent l'exploration de certains secteurs particuliers. Ici c'est le Centre de Recherches Urbaines et Régionales qui a effectué ce rapport.

ANNEXE IV

Comparaison entre l'ancienne et la nouvelle loi sur l'expropriation

Source : Service des archives de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, Fonds CIAC-expropriés de Mirabel (PO53).

DEUX POIDS, DEUX MESURES !!!

LE FEDERALISME RENTABLE? POUR QUI?

Deux aéroports - un même propriétaire

Deux façons pour exproprier

La nouvelle loi d'expropriation s'applique à Ste-Scholastique.

DEUX FACONS DE L'APPLIQUER

PICKERING, ONTARIO

SAINTE-SCHOLASTIQUE, QUEBEC

Expropriation: 30 janvier 1973.

Expropriation: 27 mars 1969.

Art. 24(2)

Valeur de l'indemnité établie selon la valeur marchande, en retenant les ventes de propriété à prix élevé.

Valeur de l'indemnité établie selon la valeur marchande, en rejetant les ventes de propriété à prix élevé.

Art. 14(1)b), Art. 14(3)

Offre réaliste, écrite et détaillée dans les 90 jours qui suivent la date de l'expropriation.

Après des mois et plus souvent des années, offre verbale basée sur un vil marchandage, incluant souvent menaces et chantages. Ainsi, une résidence sera payée \$2,500. à un propriétaire sans défense. "C'est normal d'essayer d'obtenir les propriétés au meilleur marché possible". Ministre Jean Marchand.

P 053
S 2
S S 19
D 19

Art. 15

100% du montant offert, envoyé à l'exproprié dans les 90 jours suivant la date de l'expropriation sans référence à la loi.

Après des mois et souvent des années, envoi d'une première avance représentant un montant entre 30% et 60% de la valeur de l'indemnité.

Août 1973

Indemnité spéciale de 10% pour combler la hausse des valeurs intervenue dans les 6 mois qui ont suivi la date de l'expropriation.

Rien, même si l'expropriation massive de 93,000 acres a causé une surenchère dans le marché environnant. 7% des meilleures terres agricoles du Québec étaient soustraites du marché.

Art. 24(6)

Juin 1975

Une résidence pour une résidence.
Indemnité équivalente à la différence entre la somme payée pour la résidence et le montant nécessaire au moment du règlement pour l'acquisition d'une nouvelle résidence. Cette indemnité augmente le montant initial de 45%. C'est "l'équivalence raisonnable" tel qu'annoncé par le Ministre des Travaux Publics.

Rien, même si des expropriés ne seront payés que 9 ans après la date d'expropriation sur la base de l'évaluation de mars 1969 et que la montée rapide du prix des résidences a joué ici comme en Ontario. Ainsi, le propriétaire d'une résidence construite en 1964 évaluée à \$18,000. en 1969, même s'il est payée en 1977, n'aura droit pour se relocaliser à aucune somme supplémentaire, en vertu de l'article 24(6).

suite 2

Cette même politique s'applique sur le terrain entourant cette maison jusqu'à un maximum de 10 acres.

Les Québécois n'ont pas droit eux à "l'équivalence raisonnable".

Extension de l'art. 24(6)

Janvier 1978

Grâce à l'intervention du Ministre Cafik, nouvelle indemnité équivalente à la différence entre le montant payé pour une ferme et le montant nécessaire à la date de paiement pour le rachat d'une ferme équivalente.

En surcroît, une indemnité spéciale pour la valeur spéculative des premiers 25 acres.

Ces interprétations généreuses portent pour un exproprié de Pickering "une offre de \$78,600. (en 73) à \$171,000. (en 75)" selon le Ministre Cafik, député de Pickering.

Rien, des expropriés payés en 1978 devront se racheter une ferme avec l'indemnité payée sur l'évaluation de 1969.

Seuls, 6 cultivateurs sur 840 ont eu droit à une indemnité de relocalisation de \$135.

l'arpent. Mais, on enlève les frais de déménagement de la résidence, les frais de déménagement de la machinerie, les frais de déménagement du troupeau et les frais d'achat de nourriture pour le troupeau qui ne seront payés que lors de la relocalisation effective dans des conditions précises et ce, sans intérêt. Par contre, ces 6 cultivateurs perdront le droit à l'indemnité de 10% donnée en vertu de l'article 33(3)b) (voir plus loin). Le programme de Mobilité de la Main d'Oeuvre prévoit des indemnités de \$1,500. à \$3,000. pour des travailleurs qu'on oblige à déménager. Mais à Ste-Scholastique, le gouvernement fédéral a refusé de reconnaître les droits des locataires. Alors que d'autres ont perdu carrément leur emploi à cause de l'expropriation.

Art. 24(6) (7)Un loyer pour un loyer.

Indemnité pour compenser frais, dépenses et pertes attribuables ou connexes au trouble de jouissance, y compris déménagement et tout avantage économique...et indemnité compensant les hausses de loyer occasionnées par l'expropriation ou le déménagement.

Pour les locataires, indemnité moyenne entre \$50. et \$150. Et, depuis la date de l'expropriation, le prix des loyers n'a cessé d'augmenter. Certains locataires ont même vu quadrupler leur loyer.

Art. 27(1)Frais d'expropriation.

Les frais d'estimation, frais légaux et autres frais, ont été entièrement payés par le gouvernement.

Les frais d'estimation, frais légaux et autres frais, n'ont été payés qu'à 50% et ce, malgré une directive émise au directeur de l'expropriation pour que les frais soient payés à 100% tel que prévu par la nouvelle loi. Les expropriés de Ste-Scholastique sont les seuls citoyens du Canada à avoir dû payer 50% des frais d'expertise

suite 3Art. 28(3) (4)Conciliateur

Dans le cas de mésentente, un comité de conciliation était accordé à l'exproprié et rendait rapport dans moins de 60 jours.

Un comité de conciliation a été accordé en 1973. Le rapport n'a été fait que dans un seul cas, en juin 1974. Ce rapport devait être appliqué intégralement à tous les expropriés non réglés. Un seul exproprié a eu droit à l'application du rapport du comité de conciliation.

Art. 33(3)a)

Intérêt payé au taux de base sur les sommes impayées depuis la date de la première offre jusqu'à la date du règlement.

Suite aux pressions des expropriés et à l'intervention du député Fox, en 1973, le Ministère des Travaux Publics accordait sous forme de paiement "ex gracia" sans égard à la date de la première offre, selon l'article 33(3)a), les intérêts au taux de 5% à partir du 1er juillet 1969 et au taux de 6% à partir du 1er juillet 1970, jusqu'à la date du règlement sur les sommes impayées de l'indemnité. Les paiements à titre gracieux même payés en 1977, ne portent pas intérêt. Maintenant, le Receveur Général du Canada veut reprendre ces paiements ex gracia, sous forme d'impôt et le Ministre du Revenu du Québec veut, lui aussi, sa part.

Art. 33(3)b)

Intérêt de 5% l'an sur l'indemnité totale, depuis la première offre jusqu'à la date du règlement, si cette première offre envoyée est inférieure à 90% du règlement. En vertu de cette loi, selon le Ministère des Travaux Publics, à Pickering, en raison des délais de 1973 à 1975, plusieurs expropriés ont eu droit à l'indemnité de 10%.

Au moins 90% des expropriés ont eu une première offre inférieure à 90% de l'indemnité et, même 8 ans après la date de l'expropriation, plusieurs expropriés non réglés avaient encore une avance inférieure à 90% de leur règlement.

Par contre, quelques expropriés auront eu un règlement final dès l'année 1969. Mais, des expropriés de Pickering, dû aux circonstances, avaient eu 10%. Aussi, sans égard à quiconque, le Ministre accorde en 1975, 10% à tous les expropriés de Ste-Scholastique. Mais ceux qui ne sont pas payés en 1978, n'ont pas encore en mains ce 10% qui, pourtant, ne porte pas intérêt.

Art. 33(4)

Intérêt de 5% l'an sur l'indemnité totale jusqu'à la date de la première offre, si cette offre n'a pas été faite dans les 90 jours qui ont suivi l'expropriation. Tous les expropriés ont reçu 100% du montant de cette offre dans les 90 jours qui ont suivi la date de l'expropriation.

Plus de 90% des expropriés n'ont pas reçu d'offre dans les 90 jours sous prétexte qu'il y avait trop d'expropriés à Ste-Scholastique. Pourtant, personne n'a eu droit à cet intérêt de 5% jusqu'à la première offre.

suite 4

Les articles 33(3)b) et 33(4) sont des pénalités prévues pour empêcher le gouvernement de faire des abus dans les délais d'offre et de paiement.

A Ste-Scholastique, le gouvernement pouvait se permettre de faire les pires abus dans les délais d'offre et de paiement puisqu'il ne se sentait pas lié par la nouvelle loi malgré la directive émise par le Cabinet des Ministres (2).

1) "En juillet 1969, le Cabinet a émis une directive établissant que les principes de la nouvelle loi sur les expropriations devaient être appliqués aux expropriations actuellement en cours en vertu de l'ancienne loi sur les expropriations. Les expropriations faites à Mirabel ont été confirmées le 27 mars 1969". (C.M. Drury, Ministre des Travaux Publics, Ottawa le 13 août 1976)

2) Le Gouvernement d'Ottawa ne s'est jamais senti lié par aucun article de la nouvelle loi. Chaque fois que les expropriés ont réclamé l'application d'un article quelconque, on leur répondait: "Vous êtes expropriés sous l'ancienne loi". Aussi, les ajustements faits en vertu de la nouvelle loi ont toujours été accordés sous forme de cadeaux donnés complaisamment à des citoyens qui n'y avaient pas droit. Mais, quand il s'agit d'impôt, ces paiements ne sont plus des cadeaux mais des intérêts imposables.

Les comparaisons suivantes illustrent les résultats de l'application différente de la nouvelle loi.

Résidence expropriée à:	PICKERING (1973)	STE-SCHOLASTIQUE (1969)
1- Valeur de l'indemnité en vertu de l'article 24(2).	\$40,000 (1973)	\$18,000
2- Indemnité spéciale de dérangement.	\$3,000 (1973)	\$3,000 (à la date du règlement final)
3- Indemnité spéciale de 10% pour hausse des valeurs en 6 mois.	\$4,000 (1973)	Rien (même s'il y a eu surenchère causée par l'expropriation de 93,000 acres)
4- Application de l'article 24(6): Une résidence pour une résidence: Indemnité de 45%.	\$18,000 (1975)	Rien (même si la prise de possession se fait en 1977)
5- Application de l'article 33(3)a): Intérêt au taux de base dû sur les sommes impayées des deux premiers montants (\$40,000+3,000=43,000)	Selon comptes reçues (1973)	Selon comptes reçues (1973) (intérêt "ex gracia" sur les sommes impayées du premier montant \$18,000 jusqu'à la date du règlement)

<p>6- Application de l'article 33(3)b) et 33(4): Intérêt de pénalité de 5% par année jusqu'à la date du règlement sur les deux premiers montants (\$40,000+3,000=43,000) Il y a eu 2 ans de délai. $5\% \times 2 \text{ans} + 10\% \times 43,000 =$ \$4,300.</p>	\$4,300 (1975)	<p>(Intérêt "ex gracia" en vertu de l'article 33(3)b) de 5% par année (pour 2 ans seulement, selon instruction du Ministre Drury) sur les deux premiers montants (\$18,000+3,000=21,000) \$2,100 (1975, mais payable à la date du règlement.)</p>
<p><u>TOTAL</u></p>	\$69,300	<p>\$23,100 - 450 (frais d'estimation que l'exproprié devait payer) ----- \$22,650</p>
<p>Presque tous les expropriés avaient un règlement final en 1975.</p>		<p>L'exproprié de Ste-Scholastique payé en 1977, ne reçoit que des intérêts simples sur l'indemnité et aucun intérêt sur le \$3,000 et le \$2,100 payés aussi en 1977.</p>

Ferme expropriée à:	PICKERING (1973)	STE-SCHOLASTIQUE (1969)
Pour les paragraphes suivants, les chiffres réfèrent au tableau de comparaison de la résidence.	\$2,000 (1973)	. \$200. (1969)
1- Prix à l'acre		
2- Indemnité répartie sur la résidence		
3- 10% hausse des valeurs	\$200. (1973)	Rien
4- 45% équivalence raisonnable	\$900. (1975)	Rien
5- Intérêt au taux de base selon comptes reçus		Intérêts "ex gracia"

6- Intérêt de pénalité 5% de l'indemnité jusqu'à la date de règlement pour chaque année de délai: 5% x 2 ans 10% \$200. (1973) à 1975)		\$20. 5% pour 2 ans même s'il y a 8 ans de délai.
<u>TOTAL</u> Aucun frais payé par l'exproprié.	\$3,000.	\$220.00 - 5.00 (frais d'estimation payé par l'exproprié) <hr/> \$215.00

ANNEXE V

Le jugement de la cour fédéral d'appel

Source : Service des archives de la Société d'histoire et de généalogie des Mille-Îles, Fonds CIAC-expropriés de Mirabel (PO53).

LE JUGEMENT DE LA COUR FEDERALE D'APPEL
DU 12 JUILLET 1984

A TOUS LES EXPROPRIÉS-DEMANDEURS DEVANT LA COUR FEDERALE:

Voici quelques remarques concernant le jugement qui a été rendu par la Cour Fédérale d'Appel le 12 juillet 1984.

LA PROCEDURE

- 1- Le 5 mai 1983, les expropriés de Mirabel ont attaqué la validité de l'expropriation effectuée par le Gouvernement fédéral le 27 mars 1969 et ils ont revendiqué la possession de leurs terres parce que ces terrains expropriés n'étaient aucunement nécessaires pour la construction ou l'exploitation de l'aéroport.
- 2- En mars 1984, les expropriés ont été obligés de présenter une requête en injonction interlocutoire pour empêcher le Gouvernement fédéral et la SOCIETE IMMOBILIERE DU CANADA (MIRABEL) LTEE de mettre en vente les terrains expropriés en trop car ces programmes de vente risquaient de leur causer de graves préjudices.
- 3- Le jugement du 12 juillet 1984 constitue pour les expropriés une étape fort importante dans la revendication de leurs droits.

LE JUGEMENT DE LA COUR FEDERALE D'APPEL

- 4- D'abord, la Cour d'Appel, à l'unanimité, a reconnu que l'action en nullité des expropriations effectuées le 27 mars 1969 soulève des questions difficiles et sérieuses. M. le Juge Hugessen a même ajouté qu'il existait:

"Une possibilité marquée que l'action soit accueillie et qu'au moins une partie de l'expropriation soit déclarée nulle, comme n'ayant pas été nécessaire pour des fins strictement aéroportuaires."

- 5- Puis, la Cour d'Appel a unanimement reconnu que les gestes posés par le Gouvernement fédéral et la SOCIETE (aléniation des terres et des résidences, morcellement des terres, etc...) causent aux expropriés des préjudices très graves tandis que le Gouvernement fédéral ne subirait que des préjudices minimes s'il cessait l'application de ses programmes de rétrocession.
- 6- Bien plus, les Juges de la Cour d'Appel ont reconnu clairement que les préjudices que subissent les expropriés ne pouvaient être suffisamment réparés par le paiement d'une somme d'argent. M. le Juge Hugessen a même précisé que l'action en nullité de l'expropriation:
- "sera rendue illusoire si, en raison de l'aléniation des terres, il leur devient impossible à tout jamais de réintégrer leurs héritages."
- 7- De même, les trois Juges de la Cour d'Appel considèrent que les expropriés ont les "MAINS NETTES" pour s'adresser à la Cour i.e. que l'on ne peut pas leur reprocher d'avoir attendu quatorze ans avant de prendre action et d'avoir accepté des indemnités pour l'achat de leur propriété comme avaient tenté de le faire les avocats du Procureur général du Canada.
- 8- En effet, les trois Juges de la Cour d'Appel ont considéré que le retard à agir ne signifiait pas que les expropriés avaient renoncé à leur droit d'attaquer l'expropriation d'autant plus que ce retard n'avait causé aucun préjudice au Gouvernement fédéral. Sur cette question, M. le Juge Hugessen n'a pas hésité à souligner l'inégalité des rapports de force entre les deux parties en présence et tel qu'il aurait été difficile pour les appelants d'agir autrement.
- 9- Les Juges majoritaires (M. le Juge Pratte, M. le Juge Ryan) ont reconnu que s'il s'agissait d'un litige entre particuliers, ils accorderaient l'injonction demandée car ils estiment qu'il s'agit d'un cas où le Statu Quo devrait être maintenu, i.e. un cas où le Gouvernement fédéral et la SOCIETE devraient cesser de harceler les expropriés soit par des lettres, menaces de perdre leur droit de rachat, annulation de lettres patentes, confiscation de dépôt, etc. Le Juge Hugessen, quant à lui, aurait même accordé l'injonction sollicitée.
- 10- Les Juges majoritaires n'ont toutefois pas accordé l'injonction parce qu'il existerait une règle ancienne à l'effet que les tribunaux ne peuvent prononcer d'injonctions contre la Couronne; cependant, tous les Juges de la Cour d'Appel ont reconnu à l'unanimité qu'il s'agissait probablement d'une règle archaïque, le Juge Hugessen n'ayant pas craint d'ailleurs d'en écarter l'application.

OPINION

La lecture de ce jugement nous convainc que la SOCIETE IMMOBILIERE DU CANADA (MIRABEL) LTEE ou tout autre mandataire ou représentant du Gouvernement fédéral est tenu, depuis ce jugement, de respecter le maintien du Statu Quo.

En d'autres termes, la SOCIETE et tout autre représentant du Gouvernement fédéral n'ont plus le droit de poser des gestes qui seraient de nature à vous nuire dans votre action en Cour Fédérale et qui seraient de nature à embarrasser le tribunal qui entendra plus tard l'action au mérite; le Gouvernement fédéral ne peut donc plus poser de gestes qui rompraient l'équilibre souhaité par la Cour d'Appel Fédérale. Bref, l'autorité fédérale et la S.I.C. ne peuvent plus agir de manière, soit à entraver le cours normal de l'administration de la justice, soit à porter atteinte à l'autorité ou à la dignité du tribunal.

LA SOCIETE IMMOBILIERE DU CANADA (MIRABEL) LTEE ou tout autre représentant du Gouvernement fédéral seraient donc malvenus de continuer de vous tracasser, de vous harasser ou de vous intimider par lettre ou autrement dans le but de faire échec à vos droits, sans risquer un outrage au tribunal.

SAINTE-FOY, ce 17ième jour de juillet 1984

TREMBLAY BERTRAND MORISSET BOIS & MIGNAULT

Par: Me Guy Bertrand
Procureur des expropriés